

Secrétariat Général

Direction générale des
ressources humaines

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Concours du second degré – Rapport de jury

Session 2011

CONCOURS

CAPES EXTERNE et Troisième concours LSF session 2011

**Rapport de jury présenté par Mireille GOLASZEWSKI
Inspecteur général de l'Education nationale
Présidente du jury**

Les rapports des jurys des concours sont établis sous la responsabilité des présidents de jury

CENTRE NATIONAL DE DOCUMENTATION PEDAGOGIQUE

SOMMAIRE

• Observations de la Présidente	P 4
• Eléments statistiques	P 6
• Liste des membres du jury	P 7
2. Les épreuves d'admissibilité	
2.1. Commentaire dirigé en LSF d'un texte littéraire ou de civilisation en français	P 8
2.2. Traduction en français d'un document vidéo en LSF	P 14
3. Les épreuves d'admission	
3.1. Présentation d'une leçon en relation avec les programmes des classes des collèges et des lycées	P 30
3.2. Epreuve en LSF à partir d'un document d'actualité	P 55
3.3. Agir en fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable	P 66
4. Maîtrise de la Langue des Signes Française	P 70
5. Sitographie	P 73

Observations de la Présidente

Les épreuves du CAPES de langue des signes française (LSF) se sont déroulées à cette session 2011 dans des conditions identiques à celles de l'année précédente. On se reportera donc avec profit au rapport de la session 2010 que l'on trouve sur le site dédié :

<http://www.ressources-lsf.cndp.fr>

La deuxième session a vu une nette amélioration de la préparation des candidats et donc, de leurs prestations. Ils se sont informés sur la nature et le contenu de chaque épreuve et se sont entourés des outils de travail utiles. Signalons qu'un cours de préparation aux épreuves du Capes de LSF est en ligne, au CNED (Centre national d'enseignement à distance). Il comporte des exercices d'entraînement à la méthodologie des épreuves, mais aussi des activités de remise à niveau progressive en français. La maîtrise du français écrit est incontournable pour tous les professeurs de l'Education nationale.

Les épreuves d'admissibilité, mais aussi d'admission à tous les Capes de langues vivantes s'inscrivent dans une typologie d'épreuves spécifiques à ce type de concours de recrutement. Avec une nouveauté cette année : l'épreuve qui porte sur la compétence « Agir en fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable ». Le rapport qui suit indiquera plus spécifiquement les attentes du jury.

Revenons ici sur trois points qui méritent l'attention.

L'essentiel pour les candidats, qu'il s'agisse du premier groupe d'épreuves (admissibilité) ou du second (admission), est de bien mesurer les enjeux. Dans l'un et l'autre cas, la maîtrise linguistique (de compréhension et d'expression écrite, pour le français, de compréhension et d'expression (orale) pour la langue des signes) conditionne la qualité des prestations. Que la langue première du candidat soit la LSF ou le français, il lui faut manier les deux avec expertise et compétence. Ceci passe nécessairement par des lectures quotidiennes (français écrit), le visionnement assidu de vidéos LSF et la fréquentation, si possible, de personnes sourdes signantes. Ainsi peut-on se perfectionner et acquérir cette rapidité de compréhension et cette fluidité d'expression proche de la langue authentique.

D'autre part, quelques compétences communes sont nécessaires à la bonne réalisation de toutes les épreuves. Il s'agit, dans chaque cas, d'être capable d'identifier le thème ou la problématique du sujet à l'étude. C'est lui qu'il faudra mettre en exergue (dans un seul document, ou dans les deux qui sont regroupés pour la leçon). Ceci passe par une analyse fine, une recherche de mots clé, une mise en relation, une quête d'éléments fédérateurs. Esprit d'analyse et esprit de synthèse fonctionnent de manière concomitante. Ceci requiert une familiarité avec ce type d'activités et donc un entraînement de type fin de second cycle d'études ou voie universitaire.

Enfin des qualités pédagogiques sont les bienvenues. Car il faut exposer clairement pour convaincre le jury du bien-fondé de tel ou tel repérage, de la mise en synergie de thèmes complémentaires, d'une problématique, d'un point de vue porté par l'auteur des documents proposés. Aucune doctrine ne prévaut en la matière : il ne s'agit pas de chercher à dire ce que le jury attendrait. Ce dernier n'est pas figé sur une entrée unique dans un document, pas plus qu'il n'a d'idée préconçue. Il apprécie, en revanche, un travail bien construit, aisé à suivre, dans sa logique interne, dans ses articulations de pensée, dans son argumentation adaptée.

L'éventail des notes attribuées montre qu'il est prêt à valoriser une présentation argumentée, claire et convaincante ; inversement, la très mauvaise qualité linguistique, l'indigence du propos ou la confusion dans l'esprit du candidat, sont sanctionnées, comme il se doit.

Le jury a eu, plus cette année encore que la précédente, le plaisir d'évaluer de très beaux commentaires ou de très bonnes traductions. Il ne peut que s'en féliciter. Tout comme il se réjouit de la combativité de certains lors des épreuves d'admission et des compétences qu'ils ont déployées au service de leur propos.

Redisons comme précédemment qu'il « ne sera pas possible de répondre aux demandes individuelles concernant les résultats. Nous doutons de l'intérêt qu'il y aurait à demander à avoir connaissance des copies de traduction des épreuves d'admission : la valeur de celles-ci ne se comprend que dans le cadre d'une comparaison avec d'autres copies. Le principe même d'un concours est le classement en fonction d'un étalonnage à partir de critères d'évaluation. Si un candidat cherche à comprendre ses résultats, c'est le rapport de la session qui lui apportera des éclaircissements ».

Je remercie l'ensemble du jury pour sa forte implication dans la préparation des épreuves et tout au long des évaluations. Ces professeurs (professeurs entendants, professeurs sourds et interprètes) ont su, ensemble, faire preuve de rigueur, d'objectivité et de neutralité dans l'exercice de leurs fonctions. Ils ont très consciencieusement rédigé ce rapport pour qu'il soit le reflet de cette session et une forme d'encouragement pour la suivante. Les exigences des concours de recrutement des professeurs de l'Education nationale sont élevées. Que les candidats malchanceux à cette session ne se découragent pas et se préparent à nouveau pour la suivante.

Nous leur souhaitons le courage nécessaire à cette entreprise et espérons que ce rapport les y aidera.

Mireille Golaszewski, Présidente du jury
Inspecteur général du Groupe des Langues Vivantes
Mission Scolarisation des élèves malentendants et sourds

Eléments statistiques

<i>Epreuves d'admissibilité</i>	<i>Epreuves d'admission</i>
CAPES EXTERNE LANGUE DES SIGNES FRANCAISE	
<p><i>Nombre de candidats inscrits : 37</i> <i>Nombre de candidats non éliminés : 8 Soit : 21,62%</i> <i>Nombre de candidats admissibles : 7 Soit 87,5 %</i></p> <p>Rappel : Nombre de postes = 3</p> <p><i>Moyenne des candidats non éliminés : 7,62 / 20</i> <i>Moyenne des candidats admissibles : 8,53 / 20</i></p>	<p><i>Nombre de candidats admis : 3 Soit : 42.86%</i></p> <p><i>Moyenne des candidats non éliminés : 8,85 / 20</i> <i>Moyenne des candidats admis : 10,98 / 20</i></p>
TROISIEME CONCOURS DU CAPES LANGUE DES SIGNES FRANCAISE	
<p><i>Nombre de candidats inscrits : 34</i> <i>Nombre de candidats non éliminés : 8 Soit : 23,53%</i> <i>Nombre de candidats admissibles : 5 Soit : 62,50%</i></p> <p>Rappel : Nombre de postes = 2</p> <p><i>Moyenne des candidats non éliminés : 10,13 / 20</i> <i>Moyenne des candidats admissibles : 13,20 / 20</i></p>	<p><i>Nombre de candidats admis : 2 Soit : 40%</i></p> <p><i>Moyenne des candidats non éliminés : 13,40 / 20</i> <i>Moyenne des candidats admis : 17,50 / 20</i></p>

Liste des membres du jury

Président.

Mme Mireille GOLASZEWSKI
Inspecteur général de l'Education nationale. Académie DE PARIS

Vice-président

M Olivier LAUNAY
Inspecteur d'académie/Inspecteur pédagogique régional. Académie DE ROUEN

Secrétaire Général

M Philippe LELONG
Professeur certifié Académie DE CRETEIL

Membres du jury

M Hervé BENOIT
Inspecteur de l'éducation nationale Académie DE VERSAILLES

Mme Françoise BONNAL
Professeur Agrégé Académie DE TOULOUSE

M Jean-Louis BRUGEILLE
Professeur certifié Académie DE TOULOUSE

Mme Christiane FOURNIER
Interprète Académie de PARIS

M. Pierre GUITTENY
Chargé de cours en Université Académie DE BORDEAUX

Mme Magdalena LACROIX
Maître de conférences des universités Académie DE POITIERS

Mme Geneviève Le CORRE
Personne à compétences particulières Académie DE RENNES

M. Jacques SADRY
Professeur de chaire supérieure Académie DE LILLE

2. Les épreuves d'admissibilité

2.1. Commentaire dirigé en LSF d'un texte littéraire ou de civilisation en français.

Le sujet est disponible sur :

http://media.education.gouv.fr/file/capes_externes/16/6/capes_ext_lsf_1_161166.pdf

1. Remarques préliminaires :

1.1. Rappel de la définition de l'épreuve :

Le décret du 9 juin 2009 définit ainsi l'épreuve 1 d'admissibilité : « Commentaire dirigé en langue des signes française d'un texte littéraire ou de civilisation en français, mettant en jeu des problématiques proposées par les programmes des collèges et des lycées. »

1. 2. Lire et comprendre le sujet 2011 : conseils méthodologiques

Comme la plupart des sujets de concours, celui de 2011 est constitué d'**un document**, ici le texte de Bernard Mottez, et d'**une consigne**. Deux démarches distinctes doivent donc être engagées :

- d'une part, il s'agit de relever tous les indices périphériques (autour du texte) permettant d'identifier l'époque, la nature et la fonction du texte. Dans ce cas précis, le nom de l'auteur, Bernard Mottez, sociologue et personnage éminent de la culture sourde française du fait de sa contribution au « Réveil sourd » au début des années 1970 et de sa participation au voyage emblématique à l'université Gallaudet à Washington en 1979, orientait vers un écrit de type scientifique (sciences sociales), mais néanmoins engagé, destiné à changer le regard sur la surdité, et sans doute produit dans une fourchette entre 1970 et 1990. La mention de l'ouvrage, un recueil de textes de Bernard Mottez publié en 2006, trois ans avant sa disparition, et intitulé de manière militante *Les sourds existent-ils ?*, renforçait à l'évidence cette hypothèse ;

- d'autre part, la lecture attentive de la consigne donne une direction de travail qui, si elle avait été clairement repérée, aurait permis à nombre de candidats d'éviter de s'égarer dans une juxtaposition de remarques sur le texte. « *Vous analyserez les raisons qui conduisent l'auteur, à partir de l'idée d'« expérience de la surdité », à évoquer une « autre culture » pour « répondre au défi de la surdité dans une société entendante »* : les mots et expressions clés « raisons », « conduisent », « à partir de l'idée », « pour » invitent à explorer et à décrire un cheminement intellectuel, à caractériser un raisonnement qui s'élabore à partir de prémisses et tend vers une conclusion. De même les expressions du texte citées dans la consigne : « expérience de la surdité », « autre culture » et « répondre au défi de la surdité dans une société entendante », sont autant de jalons posés pour signaler les moments forts de la progression de la pensée.

De cette approche méthodique des informations disponibles, il ressort que c'est le commentaire de type philosophique ou scientifique, fondé sur l'analyse des contenus notionnels et des problèmes sociaux, culturels et relationnels, qui est approprié dans ce cas de figure, plutôt que le commentaire littéraire. Une première lecture permet d'ailleurs de remarquer très rapidement dans l'écrit les traces bien marquées d'un discours oral, comme par exemple les exclamations « Mais de façon tellement autre ! », « Eloigné des siens, il ne réinvente ni les uns ni les autres ! » ou l'expression syncopée « Comme si la surdité était contagieuse. C'est évidemment absurde, médicalement parlant. Mais c'est sociologiquement vrai. » Ainsi certains candidats perspicaces ont-ils identifié à juste titre la retranscription d'une conférence donnée par Bernard Mottez.

1.3. Identifier le domaine de connaissances à mobiliser

Comme pour le sujet de 2010, un historique des grands événements et des grands personnages de la culture sourde, parmi lesquels Bernard Mottez occuperait une place importante, était à proscrire absolument, mais le recours pertinent et mesuré à des connaissances sur le rôle joué par ce sociologue et par d'autres personnes ou organismes, dans le contexte de l'époque, pour promouvoir la culture sourde permettait de mettre en perspective certains aspects précis de sa réflexion et était donc le bienvenu. Il a d'ailleurs été bonifié selon la logique qui prévaut dans un concours.

2. Les exigences méthodologiques de l'épreuve

2.1. La situation du document dans son contexte socio-historique

Après cent ans de quasi-interdiction de la langue des signes, suite au congrès de Milan en 1880, les années 1970 apportent un renouveau du regard porté sur les sourds, grâce notamment à Bernard Mottez, Harry Markowicz, à la publication de la revue *Coup d'œil*, à la création d'IVT (International visual theater) en 1976 par Alfredo Corrado et Jean Grémion. Dans ce bouillonnement culturel, le voyage organisé en 1979 par Bernard Mottez à l'université Gallaudet de Washington, va permettre à de nombreux sourds de découvrir qu'aux Etats-Unis, l'usage de la langue des signes dans l'enseignement supérieur est reconnu et ne fait l'objet d'aucune stigmatisation.

Le cycle de l'opprobre et de l'invisibilité, dans lequel se trouvaient enfermés les sourds, parce qu'ils se percevaient eux-mêmes de manière négative et n'osaient pas signer devant des entendants, est rompu. Les sourds deviennent des sujets linguistiques, la LSF accède au statut de langue à part entière, et non plus de code, et la conscience de constituer une communauté culturelle se fait jour.

Cependant, de nombreuses résistances persistent du côté des éducateurs, des orthophonistes, des « pédagogues oralistes », qui n'hésitent pas à isoler de jeunes sourds en milieu exclusivement entendant pour éviter toute exposition à la LSF, parce qu'ils ont compris que celle-ci est effectivement « contagieuse », terme péjoratif que B. Mottez attribue dans un premier temps aux oralistes, pour souligner à la fois l'approche médicale qui est la leur et leur rejet de la LSF, mais qu'il reprend ensuite à son compte, de manière ironique, pour valoriser l'appétence spontanée de l'enfant sourd pour la communication visuo-gestuelle.

2.2. La caractérisation du point de vue de « celui qui parle »

C'est un conférencier, sociologue, qui « parle », mais c'est aussi un militant de la reconnaissance d'une culture opprimée qui s'exprime, avec le respect et la modestie de celui qui observe de l'extérieur. Car son point de vue sur la surdité est celui d'un entendant, analyste des relations inter-personnelles et des pratiques collectives, conscient d'avoir rencontré une « autre culture », et animé par la volonté d'en faire connaître à son auditoire l'intérêt et l'originalité. Pour entraîner la conviction, il n'hésite pas à jouer sur le plan émotionnel, par exemple lorsqu'il évoque, non sans lyrisme, le « plaisir » éprouvé « avec les Sourds » ou lorsqu'il « s'émerveille » devant leur « façon d'être au monde ».

2.3. La construction d'une problématique

La lecture attentive du texte, conduite avec l'aide de la consigne, permet de dégager une problématique, c'est-à-dire ici une formulation des enjeux linguistiques, sociaux et culturels

de la surdité, qui fonctionnera ensuite comme le « fil rouge » ou la « colonne vertébrale » de l'ensemble du commentaire. C'est dans l'introduction que doit être présenté ce problème principal, exprimé sous la forme d'un questionnement suscité par le texte.

A titre d'exemple, et en aucun cas de modèle, car d'autres approches sont évidemment envisageables, on peut mettre en évidence ici un problème de tension sociale, résultant d'une situation conflictuelle entre la culture minoritaire des sourds, de nature visuo-gestuelle, et la culture majoritaire des entendants, de nature audio-vocale et se demander en quoi l'analyse des déclinaisons inter-individuelle, collective et symbolique de ce conflit permettent de progresser vers une meilleure compréhension réciproque des deux communautés.

La définition d'une problématique rend plus aisée l'élaboration d'un plan, car on voit que celui-ci en découle naturellement.

3. La mise en lumière des différents aspects du texte

3.1. L'expérience de la surdité au niveau inter-individuel

L'expérience de la surdité ne va pas de soi, elle n'est pas donnée. On pense à cette phrase d'Alain « Il faut être savant pour saisir un fait ». Cette expérience se construit dans un vécu relationnel et se trouve subordonnée aux modalités des interactions inter-individuelles : si celles-ci sont trop *asymétriques*, la personne en position dominante peut rester absolument *aveugle* à la surdité, c'est-à-dire n'en percevoir que l'aspect déficitaire, médical, au détriment de la culture visuo-gestuelle. Un père entendant est en position socialement dominante par rapport à son enfant sourd ; un orthophoniste et un audioprothésiste sont, en tant que professionnels de la surdité, en position socialement dominante par rapport à leur jeune patient sourd et peuvent faire preuve de la même *cécité*. On voit se dessiner la déclinaison inter-individuelle du conflit entre culture majoritaire et culture minoritaire, dont la conséquence peut être la méconnaissance, voire la négation de l'autre, lorsque les places réciproques des personnes concernées sont dans une configuration défavorable.

3.2. L'expérience de la surdité au niveau collectif

L'expérience individuelle de la surdité, lorsqu'elle se réalise, ouvre en revanche vers la découverte d'une culture, au sens émotionnel de l'étonnement, de l'émerveillement, mais aussi au sens scientifique et ethnologique de la découverte d'un fait social : une autre façon d'être au monde. Pour caractériser cette autre appréhension du monde, Bernard Mottez oppose à « l'oreille crispée » le confort d'un « plein emploi des yeux ». Il s'agit bien d'une « langue et d'une culture étrangères » qui n'ont de sens que dans le cadre d'une communauté de sujets parlants partageant un mode d'être, de sentir, de se comporter. Hors de la communauté, l'individu isolé est perdu, il est désaffilié, car c'est paradoxalement du contact avec le groupe qu'il tire son identité personnelle. La culture prend le pas sur la nature : la déficience auditive n'existe en effet qu'au regard de la culture audiocentriste. Dans cette perspective, priver un enfant sourd de la possibilité d'accès à la communauté des sourds constitue une forme d'oppression : c'est l'une des déclinaisons collectives du conflit entre culture majoritaire et culture minoritaire.

L'expérience de la surdité au niveau symbolique

Deux exemples sont développés par Bernard Mottez pour illustrer la déclinaison au niveau symbolique du conflit entre culture majoritaire et culture minoritaire.

Les mains, d'abord, comme point de focalisation du conflit culturel avec le monde entendant. Si l'on admet que les mains sont *l'organe de la parole* des sourds, persécuter les mains et

interdire leur usage signifie interdiction de parole, réduction au silence, oppression. La voix ensuite, à propos de laquelle le pouvoir exercé par la culture audio-vocale dominante met en place une véritable *injonction paradoxale* : les sourds sont tout à la fois invités à ne pas donner de la voix de manière intempestive, privés ainsi du plaisir de l'expression spontanée de leurs affects, mais ils sont en revanche fermement exhortés à s'exercer des années de rang à *mimer la parole* des entendants. Le mutisme militant et radical de certains sourds peut apparaître comme la conséquence de cette situation douloureusement vécue de double contrainte.

Le fil conducteur du texte

L'abus de position dominante exercé par la culture majoritaire du monde entendant est décliné par l'auteur à trois niveaux différents : le niveau inter-individuel, commandé par des interactions asymétriques ; le niveau collectif, qui peut donner lieu à une privation de communauté linguistique et culturelle ; enfin le niveau symbolique, où le conflit se trouve focalisé et porté à son point d'intensité maximum autour des mains et de la voix.

Mais émerge néanmoins l'espoir que la progressive prise de conscience de cette situation permettra à terme de dissiper les malentendus : « des entendants, quoique entendants, peuvent participer à la culture sourde ». C'est bien cet objectif que visait l'auteur en donnant sa conférence... à un public d'entendants.

4. Analyse des prestations des candidats.

4.1. Durée et maîtrise des discours signés enregistrés

De 5 minutes à 40 minutes, les prestations ont eu des durées très variées avec un resserrement entre 17 minutes et 25 minutes pour un nombre important de candidats. Les plus longues prestations ne sont pas nécessairement les meilleures. En revanche, les plus courtes correspondent souvent aux notes les plus basses du fait du caractère limité et indigent du contenu. Les commentaires filmés ont été séquencés de façon très variée.

Le jury n'a pas d'attentes spécifiques concernant la durée ou le nombre de séquences. Cependant, il apparaît que les candidats qui se sont donnés le temps de se référer au texte, de définir idées et démarche, de relier les concepts, de contextualiser ont eu au moins besoin d'une vingtaine de minutes.

D'autre part, ceux qui ont le mieux réussi n'ont pas séquencé à l'excès. Un candidat qui interrompt sa prestation à chaque phrase fait perdre le fil de sa logique au jury. Un film qui ne fait pas l'objet d'un titrage satisfaisant et dont les séquences ne sont pas présentées dans le bon ordre manifeste un manque de maîtrise rédhibitoire de l'outil informatique. D'une session à l'autre, les candidats ont toutefois sensiblement progressé dans la maîtrise de la vidéo : ils se sont généralement affranchis de leurs notes afin de pouvoir regarder la caméra. Le bon sens, l'organisation, le sens de la mesure sont des éléments qui ont souvent caractérisé les commentaires, tant dans la forme que dans le contenu.

4.2. Contextualisation et problématisation

Les candidats ont été assez nombreux à se poser la question du contexte et à faire état d'une culture personnelle susceptible d'éclairer certains points. Certains ont même fait assaut de connaissances dans le but d'éclairer la démarche de Bernard Mottez, mais cet excès d'informations a souvent nui à la cohérence de l'exposé. Il est important en l'occurrence de faire preuve de mesure et de privilégier l'élucidation du cheminement intellectuel plutôt que les développements interminables sur le contexte historique et social où il s'inscrivait.

Les candidats ont été plus rares à présenter une problématique débouchant sur un plan.

Certains d'entre eux manifestaient une bonne compréhension globale du texte, mais à travers un exposé constitué de remarques juxtaposées que l'on aurait souhaité voir articuler. C'est l'absence d'un questionnement directeur sur le texte qui a ainsi souvent conduit les candidats à la paraphrase.

4.3. Corps de la prestation

Le fait que beaucoup de ces analyses en langue des signes aient pratiqué un commentaire ligne à ligne a souvent nivelé le texte. La linéarité du commentaire augmente en outre considérablement le risque de la paraphrase et ne permet pas le recul critique nécessaire pour faire apparaître les enjeux et les aspects du texte.

La plupart des candidats ont annoncé un plan, même s'ils ne l'ont pas toujours suivi. On ne saurait trop insister à cet égard sur la nécessité de caractériser précisément les parties du commentaire, de montrer comment elles s'articulent et en quoi elles éclairent la démarche de l'auteur. Faute de quoi, deux parties peuvent se recouvrir partiellement, voire se superposer complètement. Le commentaire ne doit pas être inféodé au texte auquel il s'applique, il doit progresser selon une logique qui lui est propre et présenter une unité et une dynamique distincte de celle du texte.

Certains candidats enfin se soucient d'allonger leur commentaire en l'agrémentant de considérations personnelles sans rapport direct avec l'exercice, il faut les en dissuader. Et leur recommander plutôt de bâtir une vraie conclusion, qui ne soit une réponse mécanique à une exigence perçue comme artificielle, mais au contraire un moment fort, où le fil rouge de la démarche est rappelé et où sont mis en valeur de façon synthétique et concise les éléments les plus saillants mis au jour au cours du commentaire.

5. Conseils pour la session 2011

La lecture attentive de ce rapport constituera assurément un premier pas vers l'acquisition de méthodes. L'épreuve de commentaire implique certes une utilisation fine de la langue des signes. Mais elle implique aussi la maîtrise de la technique de commentaire et particulièrement la capacité à lire et comprendre un sujet.

Pour le commentaire seul, il existe de nombreux ouvrages techniques. L'annexe 1 de ce rapport sur le commentaire en propose une première liste. Les principes méthodologiques de base ont été rappelés ici, à l'occasion du traitement du sujet. Il faut donc dans tous les cas d'abord repérer l'origine, la nature et la fonction du texte proposé. Il est bon de voir qui écrit et pour qui, selon quelles modalités d'expression : un genre, un ton de voix, un style, des notions, des thématiques, des images, des personnages, une symbolique sont autant d'instruments au service d'une pensée et de l'expression d'enjeux spécifiques. Il faut apprendre à poser une problématique, apprendre aussi à expliquer, mettre en évidence puis en perspective. Ces opérations s'effectuent grâce à un va-et-vient constant entre le détail du texte et son ensemble, entre le texte et son contexte historique, entre le texte et des enjeux plus larges.

Hervé BENOIT

Annexe : La fiche ci-dessous a été élaborée par le jury afin d'aider les candidats à se doter d'une approche méthodologique. Elle a été mise en ligne sur le site dédié à l'enseignement de la langue des signes française <http://www.ressources-lsf.cndp.fr> sur la page http://www.ressources-lsf.cndp.fr/pdf/commentaires_lsf.pdf

Bibliographie

I- Sur l'exercice du commentaire

- GLORIEUX Jean : *Le commentaire littéraire et l'explication de texte au CAPES, PLP, PLPA, CAFEP*, Ellipses 2007
- GUICHARD Sylvie, RAVOUX-RALLON Elisabeth : *L'explication de texte à l'oral des concours*, A.Colin, 2002 (Quoique consacré à une épreuve orale, ce livre est très intéressant pour comprendre comment analyser un texte littéraire)

II- Sur les genres littéraires

- COUPRIE Alain : *Le théâtre*, A.Colin, 2005
- MILLY Jean : *Poétique des textes*, Nathan, 1992
- REUTER Yves : *L'analyse du récit*, A.Colin, 2005
- STALLONI Yves : *Les genres littéraires*, A.Colin, 2005
- VAILLANT A. : *La poésie*, A.Colin, 2005
- VALETTE B. : *Le roman*, A.Colin, 2005

III-Sur l'histoire littéraire

- AZIZA Claude, COLLOGNAT Annie : *Littérature française, mouvements, modes, manifestes* : Pocket, 2003
- BRUNEL Philippe et alii : *Histoire de la littérature française*, Bordas, 1986.
- STALLONI Yves : *Ecoles et courant littéraires*, A.Colin, 2009

IV-Sur les procédés littéraires

- BACRY Patrick : *Les figures de style*, Belin, 2000
- DUPRIEZ Bernard : *Gradus, Les procédés littéraires*, Christian Bourgeois, 1984

2.2. Traduction en français d'un document vidéo en LSF

La vidéo de cette épreuve sera disponible sur : <http://www.ressources-lsf.cndp.fr>

4. Introduction

L'épreuve de traduction consiste, selon les termes de l'arrêté du 9 juin 2009 en « la traduction, en français, d'un document vidéo en langue des signes française » (ou LSF).

Ce document vidéo été réalisé à partir de l'adaptation signée de la Préface de Pierre Desloges à son livre intitulé *Observations d'un Sourd et Muet sur un cours élémentaire d'éducation des Sourds et Muets*, publié en 1779.

L'épreuve consiste bien, disons-le ici clairement, à traduire *cette vidéo* en français écrit. *Le texte source n'entre pas en compte pour l'évaluation de la traduction proposée par les candidats*, même si certaines formulations de Pierre Desloges ont pu être reprises dans la traduction proposée plus loin, dans la mesure où elles correspondaient à la formulation en LSF et où elles avaient l'intérêt de donner un cachet XVIII^e au texte final. Toute traduction doit, en effet, s'efforcer de serrer au plus près la formulation du document traduit et de

respecter au mieux le style de ce document, tant son registre de langue que dans son registre littéraire. (la présentation du texte original de Pierre Desloges est fournie en annexe, pour son intérêt culturel.)

Dans cette deuxième épreuve d'admissibilité, destinée aux seuls candidats du CAPES externe (et ne concernant pas les candidats du troisième concours), l'essentiel était de faire la preuve non seulement de sa bonne connaissance des deux langues, tant en compréhension (LSF) qu'en expression (français écrit), mais aussi de sa maîtrise des techniques de traduction. S'exprimer en langue des signes, comme dans tout autre langue vivante, implique des choix, et le bon traducteur se doit, bien entendu, de les respecter et de les reproduire dans la langue cible, ici le français écrit, le plus fidèlement possible. On attend des titulaires de CAPES, futurs professeurs de l'Éducation nationale, une bonne connaissance du français écrit en plus de celle de la LSF, cela bien entendu.

Un certain nombre des remarques qui vont suivre peuvent à première vue sembler évidentes et simplistes. Cependant, les erreurs trouvées dans certaines copies montrent qu'il n'est pas superflu de souligner quelques points, d'entrée de jeu. Ils feront l'objet de reprises dans les recommandations à la fin de ce rapport.

Il est à noter que pour la session 2011, seuls huit candidats ont composé dans cette épreuve de traduction. Les remarques qui suivent ne peuvent dès lors avoir valeur très générale. Toutefois, leur similarité avec certaines observations faites lors de la session 2010 permet d'en tirer des enseignements instructifs.

D'abord, nous n'insisterons jamais assez sur l'importance, pour les candidats qui veulent mettre toutes les chances de leur côté, d'un entraînement régulier à l'exercice de traduction dans les deux sens : LSF, langue première, vers le français, ou français, langue première, vers la LSF, selon que les candidats sont sourds, malentendants ou entendants, afin de s'appropriier, au mieux, les techniques spécifiques. De la même façon, nous ne saurions assez conseiller aux candidats d'approfondir leurs connaissances « lexicales », dans les deux langues, afin d'éviter les trop nombreuses approximations, voire les omissions par incapacité à résoudre les difficultés rencontrées. Il serait bon de prendre des ouvrages de base (cf. *Bibliographie* indicative) pour revoir les règles d'orthographe, de grammaire ou de syntaxe de la langue française. On ne peut traduire une langue dans une autre, sans une connaissance fine de l'une et de l'autre.

Soulignons aussi qu'il est impératif, avant de se lancer dans la traduction, de visionner plusieurs fois le document vidéo en LSF, afin de s'en imprégner, d'en avoir une vue d'ensemble. Comme tout document source, il fournit des indices essentiels qui construisent le sens, et une analyse en est indispensable : repérage de la situation (la préface d'un ouvrage écrit par un auteur sourd), de l'organisation du texte (une courte biographie de cet auteur, suivie de la *Préface* proprement dite, composée de plusieurs parties distinctes), mais aussi, du point de vue de l'auteur, qui annonce une démarche polémique vis-à-vis de l'abbé Deschamps, en une sorte de « droit de réponse », en forme de *Défense et Illustration du langage des signes*¹.

La vidéo installée dans l'ordinateur individuel mis à la disposition des candidats leur permettait un visionnement à leur rythme, avec des possibilités d'allers et retours : ceci était nécessaire pour s'appropriier l'ensemble de la vidéo, en suivre le déroulement et la cohérence interne.

Nous fournissons, ci-dessous, des analyses commentées des passages de l'enregistrement signé qui ont posé problème aux candidats, en indiquant leur correspondance avec les lignes de la traduction française proposée.

Enfin, il faut absolument que les candidats apprennent à bien gérer les cinq heures qui leur

¹ Pastiche du titre d'une œuvre écrite par Joachim du Bellay, au XVI^e siècle, *Défense et Illustration de la langue française*, dans laquelle il voulait défendre le droit du français à s'affranchir du latin, de se développer comme langue moderne, à part entière.

sont allouées, afin de garder le temps suffisant pour une relecture fine et efficace de leur traduction définitive, avant remise de la copie. Ils s'assureront de la fluidité de la traduction qu'ils proposent et, en exerçant leur sens critique et leur bon sens, veilleront à l'absence de faux-sens, approximations, impropriétés des registres ou du lexique qui peuvent déparer les copies. Cela éviterait alors à certains candidats, sans doute sous le coup de l'émotion, l'oubli de segments entiers de la vidéo, ce qui pèse lourdement sur la note attribuée à la copie.

Ajoutons qu'une meilleure gestion du temps et un soin particulier apporté à l'écriture permettent aussi de ne pas remettre une copie raturée ou illisible, ce qui est difficilement acceptable à ce niveau.

Une Fiche de conseils méthodologiques basiques avait été publiée, au préalable, sur le site dédié à la LSF. Elle reste toujours valable.

Certains des huit candidats ont su éviter tous ces écueils et le jury a trouvé deux très bonnes copies, mais l'éventail des notes est très large : pour la session 2011, et pour cette épreuve, elles vont de 0,5/20 à 16/20.

L'esprit de ce rapport est pédagogique : il propose une démarche méthodologique qui va du visionnement et de l'appropriation globale du document à sa traduction segmentée. Un échantillon d'erreurs est proposé, non pas pour dresser un catalogue négatif, mais pour éclairer certains candidats. Quelques jolies trouvailles de traduction sont également présentées. Ce rapport a aussi pour but de sensibiliser les futurs candidats à un travail méthodique de renforcement de leur maîtrise du français écrit. Nous savons les difficultés particulières de certains d'entre eux, difficultés consécutives à une formation scolaire insuffisante.

Le document proposé a été interprété en LSF par une enseignante sourde d'origine, d'après l'adaptation en LSF de la *Préface* de Pierre Desloges à son livre intitulé *Observations d'un Sourd et Muet sur un cours élémentaire d'éducation des Sourds et Muets*, publié en 1779.

C'est un texte rédigé par un sourd, aidé dans sa rédaction par un entendant, l'abbé Copineau. Il s'agit donc d'une sorte de proto-texte inaugurant une lignée littéraire de textes à valeur autobiographique en co-écriture (Armand Pelletier, Emmanuelle Laborit).

Cette préface témoigne de l'éternel débat qui se pose depuis le début de la scolarisation collective des sourds (à la fin du XVIII^e siècle) entre les partisans de l'éducation à la parole et par la parole (l'oralisme), représentés ici par l'abbé Deschamps, et les partisans de l'éducation en langue des signes (Desloges – et l'abbé Copineau – sous l'égide de l'abbé de l'Épée).

Desloges explique ici de manière très moderne et très intéressante ce que signifie *entendre* pour un sourd. Il est aussi le premier sourd à témoigner de l'existence d'une communauté sourde bien constituée à Paris, dans ce dernier quart du XVIII^e siècle. Il expose enfin ce que c'est que « le langage des signes » et comment il l'a appris (l'influence du contexte politique italianisant est fort instructive).

5. Compréhension générale de la *Préface* : organisation

Le document vidéo se compose de plusieurs parties distinctes : l'organisation typographique de la traduction doit en rendre compte avec exactitude.

Le découpage qui suit correspond à la traduction proposée plus bas.

Trois remarques guideront l'analyse de la composition de cette préface, remarques qui auront, bien sûr, des incidences importantes sur la traduction :

la *Préface* de Desloges, telle qu'elle apparaît ici dans son adaptation en LSF, se compose

essentiellement de trois parties : une courte notice biographique sur Desloges, une annonce de la visée polémique de cette *Préface*, une partie autobiographique (l'expérience personnelle de Desloges illustrant ses propos).

Cette composition a une première incidence sur l'énonciation : le premier paragraphe – qui ne fait pas véritablement partie de la *Préface* – est à la troisième personne du singulier (on y parle de Desloges). Ensuite, Desloges prend la parole : on passe au discours direct en « je ».

La deuxième incidence porte sur les temps verbaux. Bien entendu, l'ensemble du discours est au présent (même si le texte date de 1779, l'abbé Copineau et Desloges annoncent un texte absolument contemporain). Il est pourtant évident que les deux paragraphes purement autobiographiques du document, qui relatent le passé de Desloges, doivent être au passé : passé composé pour les parties référant à des événements ponctuels (l. 37-41 et l. 59-64) vs. imparfait pour ce qui est plus durable (l. 39-40, l. 41-45 et l. 60-62).

Premier paragraphe : l. 1-3

Il s'agit d'une courte note de présentation biographique de Pierre Desloges, correspondant à la note 1 de l'abbé Copineau. De ce fait, le temps de l'énonciation est le présent : l'abbé Copineau présente un contemporain, l'auteur de l'ouvrage et de sa préface.

Deuxième paragraphe : l. 3-6

Desloges prend la parole (« Je »). Il se place dans une tradition littéraire, celle de la *préface*, qui a valeur argumentative (« À mon tour de m'expliquer »).

Troisième paragraphe : l. 6-11

Desloges introduit l'aspect polémique de sa préface : il s'agit de reconnaître la singularité de la communication des sourds et, particulièrement, de l'importance du « langage des signes », comme le nomme Desloges.

Quatrième paragraphe : l. 12-21

Desloges précise la teneur de la polémique : son ouvrage est un droit de réponse contre les assertions de l'abbé Deschamps contre le langage des signes, en même temps qu'une défense des théories de l'abbé de l'Épée. On notera que la phrase des lignes 19-20 doit être au passé composé en français (antériorité des faits énoncés, par rapport au présent de l'énonciateur). La phrase suivante (l. 19-20), de par son sens, entraîne l'emploi d'un futur proche ou d'un futur (« je vais parler » ou « je parlerai ») : dans cette préface, Desloges annonce le contenu du corps de son ouvrage.

Cinquième paragraphe : l. 22-23. Transition.

Dans cette courte incise, Desloges excuse la brièveté de son ouvrage.

Sixième paragraphe : l. 24-34

Desloges justifie la rapidité des attaques contre l'abbé Deschamps qui vont suivre (dans le corps de son ouvrage), d'où les nombreuses formes de futur (l. 24 « Je ne m'attacherai » ; l. 32, « pourra vous être présenté »), dont des futurs proches (l. 25-26 « je ne vais pas », « je vais en présenter »), et les conditionnels (plusieurs potentiels : l. 26-27 « Si on voulait..., on devrait » ; l. 28 « demanderait » ; l. 29 « pourrait » ; l. 31 « Et je ne voudrais pas »). Ces conditionnels sont en même temps là pour prémunir Desloges contre les éventuelles critiques que l'on pourrait faire à son encontre pour un si petit ouvrage et pour s'attirer la bienveillance de son lectorat (*captatio benevolentiae*).

Septième paragraphe : l. 35-36. Transition.

Cette nouvelle transition annonce la deuxième partie de la *Préface* (« Pour finir cette préface »), partie autobiographique (« Je vais donc parler de moi »).

Huitième paragraphe : l. 37-45

Desloges raconte comment il est devenu sourd-muet « vers l'âge de sept ans ».

Neuvième paragraphe : l. 46-47. Transition : annonce de la partie suivante.

Desloges va parler de la manière dont il se « représente le son et la voix ».

Dixième, onzième et douzième paragraphes : l. 48-58

Successivement, Desloges donne des explications concrètes d'abord de la manière dont il perçoit les sons, puis de celle dont il perçoit la voix. Il rapproche ensuite son expérience personnelle de celle de ses « compagnons sourds ».

Treizième paragraphe : l. 59-64

Desloges fait le récit de sa découverte du langage des signes et de ce qu'il lui a apporté.

Quatorzième paragraphe : l. 65-66

Conclusion.

III Le découpage de la scénarisation en LSF

Après la courte présentation de Pierre Desloges (qui correspond, dans le texte original², à la note 1, rédigée par l'abbé Copineau), la vidéo introduit une indication en LSF qui a pour fonction d'annoncer que c'est Pierre Desloges qui prend la parole (ligne 4). Il convenait de ne pas traduire cette indication, mais de montrer ce changement d'énonciation d'une part en passant à une énonciation à la première personne (« je »), d'autre part en changeant de paragraphe, voire en laissant un double interligne entre le premier paragraphe (notice biographique sur Desloges) et le véritable début de la *Préface*.

Les candidats devaient aussi être capables de voir les articulations de sens rendues sensibles dans la vidéo par la spatialisation des références et co-références, nombreuses et complexes (voir schémas n°1 et 2, ci-dessous) :

- Lignes 7 à 9 : le grand public (« je me déplace chez des gens », ligne 7, repris à la ligne 9 par « ils savent bien »), espace de signation n° 1
- Ligne 8 : les sourds-muets (« questions sur les sourds et muets »), espace de signation n°2
- Ligne 10 : « quelques personnes » (une minorité de gens), repris à la ligne 10 par « Elles » (espace de signation n°3)
- Lignes 10-11 : « une partie de la communication échappe aux sourds » (schéma n°2)
- Lignes 12 à 17 et ligne 24 : l'abbé Deschamps (lignes 12-14 : « Monsieur l'abbé Deschamps », « il dit que », « il en veut pour preuve » ; ligne 14 : « Ce point de vue » ; ligne 17 : « cet auteur ») ; ligne 24 : « Mes points de désaccord avec l'abbé Deschamps » (espace de signation n°4)
- Lignes 13-14 : le langage des signes (« l'enseignement en langage des signes », « ses contradictions »), espace de signation n°5
- Lignes 18 et 20 : l'abbé de l'Épée « L'enseignement de l'abbé de l'Épée » (ligne 18) ; « je vais parler de l'abbé de l'Épée » (ligne 20) (espace de signation n°6)

² On trouvera le texte original de 1779 à la fin de cette partie du rapport.

- Ligne 21 : le lecteur (« Je vous invite à le lire »), espace de signation n°7

Schéma n°1 de l'espace de signation du locuteur : références anaphoriques dans l'ordre d'apparition

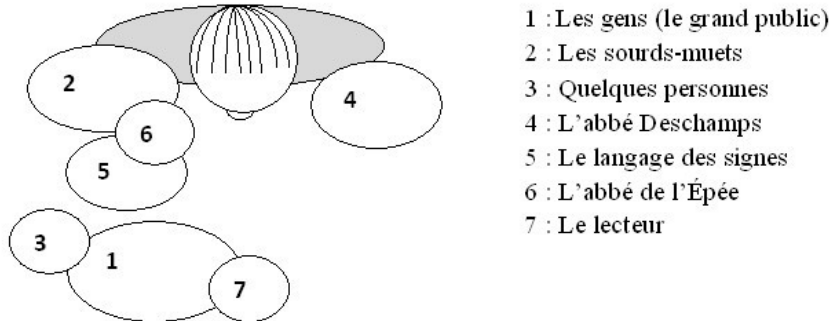


Schéma de Magdalena Lacroix et Jean-Louis Bruguille

Schéma n°2 : la communication des sourds-muets

« [Elles savent bien qu']une partie de la communication échappe au sourds et que, pour le reste, ils ont un langage gestuel» (l. 10-11)

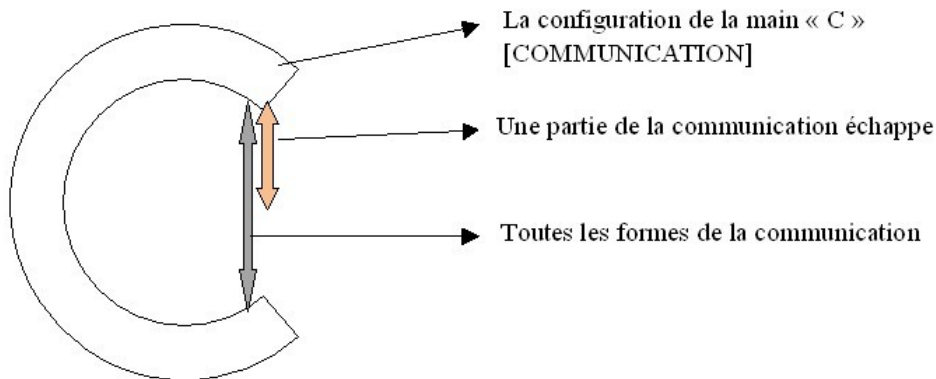


Schéma de Magdalena LACROIX

IV Proposition de traduction en français

4-1. Séquençage propre au français écrit, syntaxe et ponctuation.

Séquençage syntaxique LSF/français

Des candidats ont eu l'excellente idée de relier des segments successifs, ce qui souligne la cohérence du raisonnement.

Par exemple, aux lignes 8-9, deux phrases signées se succédaient : « Ces questions sont dénuées de toute logique et le plus souvent stupides. Voilà la preuve que leurs idées sont fausses ». Un candidat les a réunies ainsi : « Mais de nombreuses questions sont illogiques, idiotes, et sont les preuves qu'ils ont des idées fausses sur les sourds-muets ».

Ou encore aux lignes 37-38, où un candidat a relié les deux phrases : « Vers l'âge de sept ans, mon visage s'est couvert d'horribles pustules. Cela m'a fait perdre l'audition et la parole sans que je m'en aperçoive. », en faisant de la première une proposition principale et de la

deuxième une proposition subordonnée relative : « Vers l'âge de sept ans, mon visage s'est couvert d'horribles pustules, ce qui m'a fait perdre l'audition et la parole sans que je m'en aperçoive. »

Le séquençage filmique pouvait induire les candidats en erreur : la langue française et la langue des signes ne se déploient pas selon les mêmes axes et ne positionnent pas les objets, grammaticaux et autres, de la même façon. On se reportera, par exemple, aux schémas n°1 et 2.

La traduction française devait aussi tenir compte de la ponctuation qui lui est propre.

La virgule marque une pause, en particulier dans les phrases longues. Son omission risque donc d'entraîner une perte du sens ; son remplacement par un point transforme le rythme de la phrase et trahit l'auteur. Les candidats ont tendance à attribuer au point-virgule une valeur équivalente à celle de la virgule. Rappelons qu'il sert essentiellement à relier deux propositions indépendantes dont le sens est lié.

De la même façon, l'utilisation des points de suspension entre crochets (*[...]*), que nous avons trouvée, ne peut se justifier. Cette ponctuation indique, en effet qu'une partie du texte a été supprimée.

Le jury attend des candidats qu'ils fassent preuve de rigueur dans la maîtrise des règles de base de la ponctuation, comme par exemple l'obligation de mettre une majuscule derrière un point, entre autres signes de ponctuation forte.

On aura donc tout intérêt à revoir d'une manière approfondie les diverses marques de la ponctuation en français (cf. *Bibliographie*).

On attend également des candidats à un concours d'enseignement de l'Éducation nationale qu'ils maîtrisent correctement l'accentuation, sans omissions, ni erreurs, non seulement pour les mots pour lesquels une faute d'accent entraîne une faute grammaticale (*ou/où ; a/à*), mais encore pour l'orthographe d'usage : les accents aigus et graves, les accents circonflexes ont souvent valeur d'indication de prononciation, en français, mais peuvent aussi indiquer une filiation historique du mot, qui aide à sa compréhension. La ponctuation n'est donc ni gratuite, ni facultative. Elle fait partie intégrante de la maîtrise de la langue française.

Les paragraphes doivent être marqués car ils correspondent à des moments spécifiques. De la même façon, il était indispensable de bien analyser la chaîne de substituts pronominaux. Pour plus de précision, se reporter à la partie II, qui précède, dans son intégralité.

4-2. Le lexique

Il ne présentait pas de difficultés particulières. En revanche il fallait faire preuve de la plus grande précision pour donner le mot juste en français. En effet, même si l'on n'attend pas que les candidats écrivent dans la langue du XVIII^e siècle, il faut éviter les termes qui sonneraient trop moderne : ex : stocker ; problématique ; signer ; restes auditifs ; l. 8 : la communauté des sourds et muets (sur traduction, liée à notre analyse moderne : Desloges et les sourds utilisant « le langage des signes » n'ont aucunement conscience de former une « communauté »).

La connaissance des toponymes est une attente normale pour un candidat à un concours d'enseignement des langues : le signe CHARTRES devait donc être connu, ce qui n'a pas toujours été le cas.

Le registre de langue devait aussi respecter l'époque et le genre littéraire de la « préface ». On ne peut donc accepter : « il a tout faux », pour « cet auteur se trompe » (l. 15) ou « Un » et « De deux » (l. 29-30), pour « Tout d'abord », puis « Et je ».

4-2.1. Connaissances lexicales

Une maîtrise insuffisante du lexique conduit du faux sens au contresens, en passant par des sous traductions ou des sur traductions. On se reportera aux « Passages commentés ayant

donné lieu à des erreurs chez les candidats », *infra*, pour certains faux-sens et contresens. Nous citerons plutôt ici quelques exemples de sur traductions, engendrées par une maîtrise insuffisante du lexique ou des imprécisions dans la technique de la traduction :

« écrire leurs réalisations » (pour la l. 5), « la communauté des sourds-muets » (pour la l. 8), « comme des êtres de langage » (pour la l. 11), « la méthode d'enseignement » (pour la l. 13), « mes dents bougeaient et tombaient » (pour les l. 40-41).

4-2.2. Différences culturelles entre les deux langues et registres de langue.

On sait qu'en langue des signes, les prénoms font l'objet d'une transposition descriptive ou qu'ils sont donnés en alphabet dactylographique. La Langue des signes, langue éminemment du face à face, n'a pas sa trace écrite propre. Les candidats ont donc hésité entre la nécessité de retranscrire le signe de Desloges ou celui d'adopter la manière française en ne traduisant pas le prénom, mais en indiquant la prise de parole par un changement de paragraphe et un passage à une énonciation en « je ».

4-3. Le système verbal : temps et aspect

Le jury ne saurait trop recommander la consultation régulière, lors de la préparation du concours, d'une grammaire française ou à tout le moins d'un aide-mémoire de conjugaison, ce qui permettrait à de nombreux candidats d'éviter des erreurs grossières.

En premier lieu, compte tenu du type de support soumis aux candidats, il était indispensable de maîtriser les règles fondamentales d'emploi des temps du discours et du récit.

Comme on l'a dit précédemment, les deux paragraphes purement autobiographiques du document, qui relatent le passé de Desloges, doivent utiliser le passé composé pour les parties référant à des événements ponctuels (l. 37-41 et l. 59-64) vs. l'imparfait pour ce qui est plus durable (l. 39-40, l. 41-45 et l. 60-62).

A rebours, l'imparfait ne convient pas dans le discours de Desloges : aux l. 49 et 50, « je n'entends rien », « je distingue », sont des présents qui caractérisent d'une manière essentielle la perception de Desloges.

Attention aussi aux confusions entre le futur et le conditionnel qu'engendre une orthographe fautive : « je pourrais écrire » est une hypothèse, alors que le futur, « je pourrai écrire », donne une réalité à la chose (proposition faite par un candidat pour la ligne 32 : « ce langage pourra vous être présenté »).

4-4. Fautes d'accords et d'orthographe

Sans vouloir faire un florilège des diverses fautes que nous avons trouvées, on pourra signaler quelques accords fautifs concernant :

les marques du masculin ou du féminin : « Restes auditives (auditifs) »

l'accord pluriel : « Beaucoup de choses », « Je redoublais d'efforts », « Source d'erreurs »

l'accord sujet-verbe : « Tout le monde me posent beaucoup de questions (me pose) », « Je ne réussissait pas » (réussissais) ; « Deschamps a écrits » (écrit).

l'accord des participes passés : « Il les a fréquentés », « Et leur a instruites » (s'ajoute ici une faute de construction du verbe), « Une partie y est consacrée », « Inattendue », « Affaiblie »

l'infinitif COD : « J'ai pu résumé (résumer) »

Trop de fautes d'orthographe d'usage déparent aussi les copies : il est normal d'exiger d'un futur professeur qu'il maîtrise l'orthographe française. On conseille donc fortement aux candidats de garder suffisamment de temps pour pouvoir effectuer une relecture efficace de

leur production, qui leur permettrait d'éviter des erreurs grossières. On pourra citer, par exemple : « constament » (constamment), « fatiguants à lire » (fatigants à lire), « illetré » (illettré), « language des signes » (langage des signes), « ambient » (ambiant), « j'émetzais » (j'émettais) ; le Français [pour la langue] : la règle est de mettre une majuscule au nom du peuple, mais pas à la langue de ce peuple (« le français » : la langue / « un Français » : l'habitant du pays).

Rappelons que les nombres doivent s'écrire en lettres (*dix* et non pas 10), sauf s'il s'agit d'années.

4-5. Impropropriété et barbarismes

Ce type d'erreur est apparu moins fréquemment dans les huit copies.

On peut citer comme impropropriété : « L'image que j'inspirais » (pour « que je donnais »), correspondant à la traduction littérale des lignes 44-45 (« L'image de mon langage c'était... »).

Une autre copie donne à lire deux barbarismes : « constructivité » (pour « construction », dans une traduction du passage correspondant aux lignes 12-14) ; et « narrater » (pour « raconter »).

4-6. Stratégies d'évitement

Au delà du simple oubli de mots, voire de segments entiers, le jury a parfois regretté certaines stratégies d'évitement qui ont pu mener à penser qu'il s'agissait pour certains de masquer leur faiblesse lexicale (recours à des périphrases, réécriture du texte, formulations approximatives, etc.).

Rappelons que l'oubli ou l'omission d'éléments du texte sont très lourdement sanctionnés, et que les candidats ne sauraient considérer qu'ils peuvent se dispenser d'une relecture systématique et scrupuleuse.

CONCLUSION

Malgré la difficulté de l'épreuve, le jury a eu plaisir à lire deux très bonnes copies, reflets d'un travail rigoureux, d'une bonne maîtrise des deux langues et des différents procédés de traduction. On sent aussi, dans ces copies, au-delà de la concentration intellectuelle et technique, nécessaire à l'exercice, le plaisir de donner le mot juste et de trouver des expressions à la fois soucieuses de rendre le ton d'une époque et attachées à proposer des formulations typiques du français. Ce plaisir a été naturellement partagé par le jury, reconnaissant.

Les bonnes traductions font la preuve qu'une grande attention a été portée au document vidéo en LSF, ce qui est un préalable indispensable. Elles sont fines et intelligentes et montrent une capacité à prendre du recul pour restituer l'esprit et la lettre du document vidéo source. Elles savent éviter sur traductions et calques et résoudre les difficultés en utilisant les techniques de traduction aussi bien que le simple bon sens.

Conseils et recommandations

La Fiche, sur le site déjà mentionné, doit être un outil de base.

Toutes les remarques faites ci-dessus, montrent clairement qu'on ne peut pas se présenter à l'épreuve de traduction du CAPES sans une préparation sérieuse. En amont, l'apprentissage

régulier de lexique en relation avec son agencement syntaxique, d'expressions idiomatiques, au fil des lectures (romans, presse) ou par le biais d'autres documents authentiques (télévision, DVD), l'effort nécessaire de mémorisation, un intérêt pour la langue, la culture et la civilisation en jeu, devraient permettre à chaque candidat d'acquérir les connaissances requises. Au cours de cette préparation, le candidat doit consulter régulièrement grammaires et dictionnaires. Une connaissance solide des caractéristiques de la langue source et de la langue cible permet d'appréhender l'exercice de traduction et d'éviter les écueils. Le candidat devrait se convaincre de la nécessité de visionner la vidéo très attentivement, et ce, plusieurs fois avant de commencer à traduire.

Un entraînement régulier à l'épreuve garantit une meilleure gestion du temps imparti. En effet, dans les copies les plus faibles, les erreurs les plus manifestes se situent davantage vers la fin de la copie. De toute évidence, le candidat n'a pas eu le temps de se livrer à l'analyse requise pour une traduction réussie.

Une bonne gestion du temps permet aussi une relecture attentive de la copie, ce qui limite le risque de fautes d'étourderie, d'oubli de certains segments, que ce soit lors de la traduction ou lors du recopiage, et permet de traquer les fautes de grammaire et les incohérences.

Si, lors de la relecture, le candidat s'aperçoit qu'il lui faut apporter des corrections, il doit impérativement le faire en s'assurant qu'il remettra une copie sans ratures, non surchargée de blanc correcteur, et écrite lisiblement. Le futur professeur doit faire preuve de rigueur et d'organisation afin d'être un bon modèle pour ses élèves.

VI Bibliographie (indicative, non exhaustive)

Le Bled : *Le Bled orthographe, Grammaire, Conjugaison* (Edward et Odette Bled, édition scolaire/universitaire, 2010)

Le Bescherelle : *Le Bescherelle pratique* (éditions Hatier)

Grammaire méthodique du français de Riegel, Pellat et Rioul PUF

Actes de la DGESCO *Enseigner les œuvres littéraires en traduction*, volumes 1 et 2

Les plus belles pages de la Littérature française, Lectures et interprétations, Anne Armand, Marc Baconnet, Patrick Laudet, Isabelle Mimouni, Editions Gallimard, 2007

Modules de remise à niveau en français : CNED.

CAPES LSF 1) Cours magistral : Épreuve d'admissibilité ; 2) Épreuve d'admission CNED 2010

Mireille Golaszewski et Françoise Bonnal-Vergès

Ce passage est traduit en langue des signes par un professeur de LSF sourd. Sa traduction a été enregistrée sur support vidéographique. Elle dure six minutes vingt-sept secondes. Le jury a effectué une traduction du document LSF-vidéo qui a servi de référence aux corrections.

Propositions de bonnes formulations des candidats

C'est comme si un Allemand qui connaît quelques mots en français se permettait d'émettre des critiques à l'encontre de la langue française. (l. 15-16)

et que l'on constate leur parcours ! (l. 19-20)

Moi, j'aurais envie de lui rendre la pareille. (l. 17-18)

Je gagnais un peu sur mon temps de sommeil. (l. 22)

C'est comme pour la langue des signes : si on voulait aller au fond des choses, on pourrait écrire de nombreux textes, en remplir des bibliothèques. (l. 26-27)

Les mots plus longs étaient encore plus difficiles à prononcer. (l. 44-45)

J'avais parfois quelques expressions, quelques signes isolés. (l. 61)

Baigner dans le monde sonore. (l. 30)

Passages commentés ayant donné lieu à des erreurs chez les candidats

La traduction de la vidéo faite par le jury a été divisée en « 51 segments », qui correspondent aux 51 unités de signation de la vidéo. On donne ici leur correspondance avec les lignes de la traduction en français.

Lignes	Erreurs des candidats	Traductions proposées	Analyses des erreurs
L. 2-3	Antiquaire, colleur sur meubles	Relieur et tapissier sur meubles	Relieur = dos du livre collé Tapissier sur meubles = coller les papiers sur les meubles
L. 3	« H »	(Le nom de l'hôtel) : l'Hôtel de Chartres	Certains candidats ne connaissent pas le signe de la ville de Chartres.
L. 7	Je rencontre des gens venant de toutes parts dans mon atelier (contresens)	...des gens qui me pressent de questions	Les deux phrases sont opposées (contresens) et illogiques : Je me déplace chez des gens puis les gens viennent dans mon atelier.
L. 9-10	On a cru que c'était des sourds qu'il s'agissait	Quelques personnes	Schéma n°1 de l'espace de signation (<i>supra</i>) : n° 3.
L. 10-11	Omission du référent (la communication)		Voir le « schéma n°2 », <i>supra</i> .
L. 14	Il existe donc des oppositions	contradictions	Ces deux signes se ressemblent.
L. 22-23	Et parfois la nuit (faux sens) je ressens le besoin urgent d'écrire un résumé de la journée (contresens)	J'ai dû réduire mon temps de sommeil pour écrire ce livre (J'ai dû gagner sur mon sommeil pour écrire ce livre).	Le locuteur représente le temps sur une ligne horizontale. Une partie de cette ligne temporaire est réduite (ce rétrécissement s'accompagne d'une aspiration).
L. 29	Deux sens	Deux choses (deux points ; deux aspects)	Le contexte donne un sens différent.
L. 30	... des gens ont d'habitude d'entendre des mélodies	... aux personnes qui ont l'habitude de baigner dans un monde sonore plaisant	La forme du signe a entraîné une confusion : il s'agit des sons qui parviennent à l'oreille, et non de musique. Le visage exprime le plaisir procuré par ce bain sonore.
L. 33-34	comportant des dessins et schémas visuels (faux sens)	...la manière visuelle	
L. 35	A la fin de l'ouvrage,	A la fin de cette préface	Le texte à gauche du

Lignes	Erreurs des candidats	Traductions proposées	Analyses des erreurs
	on peut lire (faux sens)	(Pour finir cette préface)	livre = préface Ce n'est pas la fin du livre
L. 50	Galop d'un cheval	Carrosse	L'orientation des mains dans TENIR LES RÊNES a été confondue avec celle des PATTES dans le galop. L'expression rendant « carrosse » est composée de CHEVAL + RÊNES
L. 55	Comme lorsque je range mes boîtes en carton vide (contresens)	...quelqu'un parle derrière une boîte en carton vide...	La configuration de la main « S » représente la tête qui se situe derrière la boîte.
L. 62-63	École Saint-Jacques	...un sourd muet d'origine italienne	Confusion entre les signes SAINT-JACQUES (A piquant la joue) et ITALIE (Y piquant la joue). De toute manière, à cette époque, l'École « Saint-Jacques » n'existait pas encore.

Magdalena Lacroix, Jean-Louis Brugeille et Françoise Bonnal-Vergès

Proposition de traduction en français

L'auteur de cet ouvrage s'appelle Pierre Desloges. Il est né en 1747 aux environs de Tours, à la Haye, qui se trouve sur la commune du Grand Pressigny. Il est relieur de son métier et tapissier sur meubles. Il habite à Paris dans un petit hôtel : l'Hôtel de Chartres.

Les auteurs ont coutume, en préambule à leurs textes, de fournir des explications et de demander l'indulgence de leurs lecteurs, en donnant de bonnes ou de mauvaises raisons. À mon tour de m'expliquer.

Dans le cadre de mon travail, je me déplace tous les jours chez des gens qui me pressent de questions sur les sourds et muets. Mais ces questions sont, le plus souvent, illogiques et stupides, et prouvent bien qu'ils ont des idées fausses. Heureusement, quelques personnes posent des questions sensées. Elles savent bien qu'une partie de la communication échappe aux sourds et que, pour le reste, ils ont un langage gestuel.

Monsieur l'abbé Deschamps, nouvel instituteur des sourds-muets, est l'auteur d'un ouvrage dans lequel il dit que l'enseignement en langage des signes est en fait très mauvais, plein de fautes, et il en veut pour preuve ses contradictions. Ce point de vue aggrave les erreurs de jugement de la majorité. C'est comme si un Allemand qui ne connaît que quelques mots de français se permettait d'émettre des critiques à l'encontre de la langue française. À mon avis, cet auteur se trompe en critiquant le langage des signes. Il est de mon devoir de m'inscrire en faux. Il faut savoir, en effet, que l'enseignement de l'abbé de l'Épée est fondé sur le langage des signes. Et d'ailleurs, des sourds et muets de naissance, ne sachant ni lire, ni écrire, ont fait leur chemin grâce à des rencontres et à des échanges. Dans mon opusculé, je vais parler de

l'abbé de l'Épée et des rencontres entre sourds. Je vous invite à le lire.

Mon travail quotidien me prend beaucoup de temps : j'ai dû gagner sur mon sommeil pour écrire ce livre. Mon temps étant limité, ce livre a dû l'être aussi.

Mes points de désaccord avec l'abbé Deschamps sont fort nombreux. Je ne m'attacherai qu'à quelques-uns d'entre eux. Je ne vais pas non plus approfondir la présentation du langage des signes : je vais en présenter une simple esquisse. Si on voulait aller au fond des choses, on devrait écrire bien des pages et bien des volumes. Rendre compte complètement d'un signe demanderait une entreprise immense, de nombreuses descriptions et d'abondants commentaires. J'ajoute que deux choses m'inquiètent. Tout d'abord, mon texte pourrait paraître fastidieux aux personnes accoutumées à baigner dans un monde sonore plaisant. Et je ne voudrais pas que la vivacité des signes ne s'amoindrisse sous ma plume novice. Mais rassurez-vous. Si ce petit ouvrage vous intéresse, ce langage pourra vous être présenté par la suite de manière beaucoup plus approfondie, avec beaucoup d'explications et de détails sur la manière visuelle dont les sourds se représentent les idées.

On m'a dit qu'on n'avait jamais vu un auteur pareil. Pour finir cette préface, je vais donc parler de moi.

Vers l'âge de sept ans, mon visage s'est couvert d'horribles pustules. Cette maladie m'a fait perdre l'audition et la parole pour ainsi dire sans que je m'en aperçoive. Pendant deux ans, j'ai été très malade : j'avais les mâchoires béantes, je ne pouvais plus fermer la bouche, il me fallait remonter ma mâchoire avec ma main. Mes dents sont tombées les unes après les autres et j'ai fini par les perdre toutes : ne pouvant plus articuler, je suis devenu muet. Si je voulais parler, quand je m'efforçais d'articuler, l'air s'échappait et les sons produits étaient inintelligibles. Lorsque je voulais prononcer des mots longs, l'air s'échappait, je redoublais d'efforts, mais ceux qui ne me connaissaient pas ne pouvaient me comprendre. Mon langage se résumait en tout et pour tout à une bouche béante et édentée.

On m'assaille de mille questions sur la façon dont je me représente le son et la voix. Voici ce que je réponds :

Premièrement, pour ce qui concerne les sons, lorsqu'un bruit se produit à quinze ou vingt pas de moi, je n'entends rien, car j'ai les oreilles bouchées, mais je sens les vibrations. Lorsque je suis dans ma chambre, je distingue ainsi le roulement d'un carrosse du jeu d'un tambour. Si je ferme les yeux et que je pose une main sur un violon et l'autre sur une flûte, je les distingue aussi, mais si j'enlève mes mains, je n'entends plus rien.

Il en est de même pour la voix : je ne l'entends jamais, sauf en posant la main sur la gorge ou sur le cou de quelqu'un. Je ressens alors les vibrations monter le long de mon bras. Je les ressens aussi en touchant une boîte en carton vide, quand quelqu'un parle derrière.

L'idée que j'ai des sons m'est commune avec mes compagnons sourds, mais certains entendent mieux que moi. Entendent-ils les sons ou ressentent-ils seulement les vibrations ? Je ne sais.

Quand j'ai perdu l'audition et la parole, je n'ai pas rejoint le groupe des sourds qui utilisent le langage des signes. C'est l'écrit qui m'a sauvé. J'articulais très peu, je ne connaissais pas le langage des signes, à l'exception de quelques signes isolés. Ni mon discours, ni mes phrases n'étaient construits, jusqu'au jour où, pour la première fois, j'ai rencontré un sourd-muet d'origine italienne, qui ne savait ni lire, ni écrire. Il m'a enseigné l'art d'assembler les signes pour former un discours suivi, composé de phrases claires. J'en ai maintenant fini.

Assez parlé de moi, donc. Je pourrais poursuivre encore cette préface, mais je ne voudrais pas abuser de votre patience : j'y mets donc un terme.

Françoise Bonnal-Vergès et Jean-Louis Bruguille,
à partir de la traduction effectuée par le jury

Texte original de Pierre Desloges

[En 1779, Pierre Desloges a publié Observations d'un Sourd et Muet sur un cours élémentaire d'éducation des Sourds et Muets, avec l'aide de l'abbé Copineau. En voici la préface, retranscrite avec une orthographe moderne. Les quatre notes sont de l'abbé Copineau].

Préface de l'auteur

La plupart des auteurs ont coutume de mettre une préface ou un avertissement à la tête de leurs ouvrages pour solliciter l'indulgence du public et pour donner les raisons, bonnes ou mauvaises, qui les ont engagés à prendre la plume ; quant à moi, voici les motifs qui m'ont déterminé à composer ce petit écrit.

Le genre de mon travail journalier (1) m'oblige d'aller dans beaucoup de maisons ; on ne manque jamais de m'y faire des questions sur les sourds et muets. Mais le plus souvent, ces questions sont aussi absurdes que ridicules ; elles prouvent seulement que presque tout le monde s'est formé les idées les plus fausses sur notre compte, que très peu de personnes ont une juste notion de notre état, des ressources qui nous restent et des moyens que nous avons de communiquer entre nous par le langage des signes.

Pour mettre le comble aux erreurs du public, voici qu'un nouvel instituteur des sourds et muets, Mr l'Abbé Deschamps, publie un livre dans lequel, non content de condamner et de rejeter le langage des signes comme moyen d'institution pour ceux qu'il instruit, il avance les paradoxes les plus étranges, les assertions les plus erronées contre ce même langage.

Semblable à un Français qui verrait décrier sa langue par un Allemand, lequel en saurait tout au plus quelques mots, je me suis cru obligé de venger la mienne des fausses imputations dont la charge cet auteur et de justifier en même temps la méthode de Mr l'Abbé de l'Épée, laquelle est toute fondée sur l'usage des signes. J'essaie en outre de donner une idée plus juste qu'on ne l'a communément, du langage de mes compagnons sourds et muets de naissance qui ne savent ni lire, ni écrire, et qui n'ont jamais reçu d'autres leçons que celles du bon sens et de la fréquentation de leurs semblables. Voilà, en deux mots, tout le but du petit ouvrage qu'on va lire.

Mais comme je n'ai pour subsister que mon travail journalier et pour écrire, que le temps que je dérobe à mon sommeil, j'ai été forcé d'être très succinct. Ainsi il y a beaucoup de choses dans l'ouvrage de Mr l'Abbé Deschamps que je n'ai point relevées, quoique je ne les approuve pas plus que ce que j'ai critiqué. Par la même raison, je me suis borné à présenter une simple esquisse de notre langage, sans prétendre en expliquer à fond le mécanisme. Ce serait là une entreprise immense et qui demanderait plusieurs volumes. En effet, tel signe qui s'exécute en un clin d'œil, exigerait quelquefois des pages entières pour en faire la description complète. J'ai craint d'ailleurs que ces détails ne devinssent ennuyeux pour des oreilles délicates, accoutumées aux sons flatteurs et agréables de la parole, j'ai craint que ce langage qui a tant de force et d'énergie dans l'exécution, ne s'affaiblît sous ma plume novice.

J'en ai cependant dit assez pour mettre sur la voie les lecteurs qui pensent et qui réfléchissent, sauf à y revenir et à donner des descriptions plus détaillées des moyens que nous avons de rendre sensibles les idées que nous voulons soumettre à la représentation oculaire, si ce faible essai avait le bonheur d'être goûté du public.

On a jugé qu'un auteur aussi étrange que je le suis pouvait se permettre de parler un peu de lui-même. Je me suis rendu à cet avis et je vais terminer cette préface par quelques détails qui me sont personnels.

Je suis devenu sourd et muet à la suite d'une petite vérole affreuse que j'ai essuyée vers l'âge de sept ans. Les deux accidents de la surdité et du mutisme me sont survenus en même temps et, pour ainsi dire, sans que je m'en sois aperçu. Pendant le cours de ma maladie, qui a duré près de deux ans, mes lèvres se sont tellement relâchées que je ne puis les fermer sans un grand effort ou qu'en y mettant la main. J'ai d'ailleurs perdu presque toutes mes dents. C'est principalement à ces deux causes que j'attribue mon mutisme. Il arrive de là que quand je veux parler, l'air s'échappe de toutes parts et ne rend qu'un son informe. Je ne puis

articuler les mots un peu longs qu'avec beaucoup de peine, en respirant sans cesse un nouvel air qui, s'échappant encore, rend ma prononciation inintelligible pour ceux qui n'y sont pas très accoutumés. En essayant de parler la bouche ouverte, c'est-à-dire sans joindre les lèvres ni les dents, on aura une image assez exacte de mon langage (2).

On m'a demandé un million de fois s'il me restait quelque idée des sons et nommément de ceux du langage vocal ; voici tout ce que je puis répondre là-dessus.

Premièrement, j'entends à plus de quinze ou vingt pas tous les bruits qui sont un peu éclatants, non pas par les oreilles car elles sont entièrement bouchées, mais par une simple commotion. Quand je suis dans ma chambre, je sais distinguer le roulement d'un carrosse d'avec le jeu d'un tambour.

Si je mets la main sur un violon, sur une flûte, etc., et qu'on vienne à les mettre en jeu, je les entendrai (3) quoique confusément, même en fermant les yeux. Je distinguerai aisément le son du violon de celui de la flûte, mais je n'entendrai absolument rien si je n'ai la main dessus.

Il en est de même de la parole : je ne l'entends jamais à moins que je ne mette la main sur le gosier ou sur la nuque du cou de la personne qui parle. Je l'entends encore les yeux fermés lorsqu'une personne parle dans une boîte de carton vide que je tiendrai dans mes mains. Mais de toute autre manière, il m'est impossible d'entendre. Je distingue encore aisément les sons de la voix humaine d'avec tout autre son. J'ai même essayé de voir si je ne parviendrais pas à me former une idée assez distincte des diverses articulations des personnes de ma connaissance, pour pouvoir les reconnaître dans les ténèbres en mettant la main sur leur gosier ou sur la nuque de leur cou : je n'ai pu encore y parvenir, mais cela ne me paraît pas impossible.

Au reste, ces différentes idées que j'ai des sons me sont communes avec mes compagnons dont quelques uns entendent beaucoup mieux que moi. Je ne déciderai point si c'est par les oreilles ou par une simple commotion, car plusieurs n'ont pas les oreilles bouchées comme moi (4).

Dans les commencements de mon infirmité, et tant que je n'ai pas vécu avec les sourds et muets, je n'avais d'autre ressource pour me faire entendre, que l'écriture ou ma mauvaise prononciation. J'ai ignoré longtemps le langage des signes. Je ne me servais que de signes épars, isolés, sans suite et sans liaison. Je ne connaissais point l'art de les réunir pour en former des tableaux distincts au moyen desquels on peut représenter ses différentes idées, les transmettre à ses semblables, converser avec eux en discours suivis et avec ordre. Le premier qui m'a enseigné cet art si utile est un sourd et muet de naissance, Italien de nation, qui ne sait ni lire ni écrire ; il était domestique chez un acteur de la Comédie italienne. Il a servi ensuite en plusieurs grandes maisons, et notamment chez Mr le Prince de Nassau. J'ai connu cet homme à l'âge de vingt-sept ans, et huit ans après que j'eus fixé ma demeure à Paris...

Je pense que c'est assez parlé de moi et qu'un plus long discours sur un aussi mince sujet pourrait lasser à la fin la patience de mes lecteurs.

(1) L'auteur, qui se nomme Pierre Desloges, est né en 1747 au Grand-Pressigny, près La Haye, diocèse de Tours. Il est relieur de son métier et colleur de papier pour meubles. Il demeure au petit hôtel de Chartres, rue des Mauvais Garçons, faubourg Saint-Germain, à Paris.

(2) A la description que l'auteur donne ici de son état, relativement au langage qui lui est resté (description étonnante par son exactitude et sa précision), j'ajouterai ce que sa surdité le met dans l'impossibilité de connaître. C'est que sa voix est extrêmement faible : ce n'est qu'un petit murmure assez confus où les articulations dentales sont prodigieusement multipliées et tiennent lieu de la plupart de celles qu'exigerait une prononciation régulière. En vain je l'ai excité à donner plus de son et d'éclat à sa voix, il m'a toujours fait entendre que la chose lui était impossible. Si cela est, il faut que les organes propres de la voix, ainsi que ceux de

l'ouïe, aient été affectés par la cruelle maladie qu'il a essayée dans son enfance.

Je comprends qu'avec beaucoup d'habitude et d'application, je serais parvenu, comme il dit, à démêler les sons informes de son langage ; je l'ai trop peu vu pour avoir essayé de le faire. La façon la plus commode est de s'entretenir avec lui la plume à la main ; c'est le moyen que j'ai toujours employé. Heureusement qu'il a su conserver les principes de lecture et d'écriture, joints à l'intelligence de la langue, qu'il avait acquis dans sa première enfance. L'exercice de la lecture a entretenu et fortifié la connaissance qu'il avait de la langue écrite ; sa réflexion et ses talents naturels ont fait le reste.

(3) Ces expériences démontrent ce que c'est qu'entendre pour notre auteur et pour tous ceux qui ont le malheur de lui ressembler : c'est avoir la perception, ou par le tact, ou par la commotion de l'air ambiant, de certains ébranlements qui s'opèrent dans les corps à portée d'eux. L'audition n'est pour eux que l'exercice et l'effet du tact proprement dit. Je suis très persuadé que notre auteur, tout intelligent qu'il est, n'a pas conservé le moindre vestige de l'idée précise que nous attachons au mot entendre. Ses explications qui d'ailleurs paraîtront infiniment précieuses aux lecteurs philosophes, le prouvent du reste.

(4) Selon l'estimation de Mr Peyreire [Pereire] et de Mr l'Abbé de l'Epée, plus de la moitié des sourds et muets qui leur ont passé par les mains n'étaient pas entièrement sourds, c'est-à-dire que leurs oreilles pouvaient être affectées, comme les nôtres, d'une véritable audition par des bruits très forts et très éclatants. Mais ces sortes de muets n'en sont pas plus avancés. Il suffit que l'oreille d'un enfant soit obstruée au point de ne pas entendre distinctement les sons de notre langage pour qu'il éprouve tous les malheurs d'une surdité complète. Ignorant les sons conventionnels de nos langues et les idées que nous y attachons, il devient nécessairement muet. Pour notre auteur, il paraît totalement sourd : le sifflet le plus aigu ne fait nulle impression sur ses oreilles.

Pierre DESLOGES, *Observations d'un Sourd et Muet sur un cours élémentaire d'éducation des Sourds et Muets, publié en 1779 par M. L'abbé Deschamps, chapelain de l'église d'Orléans*. Amsterdam ; Paris, chez B. Morin, Imprimeur-Libraire, 1779.

Le texte complet de l'ouvrage de Pierre Desloges peut se trouver sur *Gallica*, en [mode image](#) : et en mode texte : de [la page 7](#) à [la page 19](#) .

3. Les épreuves d'admission

3.1 Présentation d'une leçon en relation avec les programmes des classes des collèges et des lycées

3.1.1 Rappel du cadre législatif : Arrêté du 28 décembre 2009 fixant les sections et les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat du second degré

Leçon portant sur les programmes des classes des collèges et des lycées :

Durée de la préparation : trois heures ; durée totale de l'épreuve : une heure (première partie : exposé : vingt minutes ; entretien : dix minutes ; seconde partie : exposé : vingt minutes ; entretien : dix minutes) ; coefficient 3.

L'épreuve prend appui sur un dossier composé de documents proposés par le jury, qui se rapportent à l'une des notions culturelles des programmes de collège ou de lycée. Ces documents peuvent être des textes, des documents iconographiques, des enregistrements vidéo.

L'épreuve comporte deux parties :

- une première partie en langue des signes française, consistant en la présentation, l'étude et la mise en relation des documents, suivie d'un entretien en langue des signes française ;
- une seconde partie en langue des signes française ou en français, consistant en la proposition de pistes d'exploitation didactiques et pédagogiques de ces documents, en fonction des compétences linguistiques (lexicales, grammaticales) qu'ils mobilisent et des activités langagières qu'ils permettent de mettre en pratique, suivi d'un entretien en langue des signes française ou en français au cours duquel le candidat est amené à justifier ses choix. Chaque partie compte pour moitié dans la notation.

Récapitulons dans un tableau pour visualiser la composition de cette épreuve :

A- Première partie, <u>en LSF</u> :
1°Présentation, étude et mise en relation des documents (20')
2°Entretien en LSF (10')
B - Deuxième partie, <u>en LSF ou en français</u> :
1° Proposition de pistes d'exploitation didactiques et pédagogiques de ces documents, en fonction des compétences linguistiques (lexicales, grammaticales) qu'ils mobilisent et des activités langagières qu'ils permettent de mettre en pratique (20')
2° Entretien en LSF ou en français au cours duquel le candidat est amené à justifier ces choix (10')

3.1.2 Les attentes du jury et ses appréciations sur la session 2011

L'épreuve étant restée la même qu'à la session 2010, le jury renvoie aux explicitations, mises en garde et conseils très détaillés rédigés par la Présidente dans la rubrique correspondante du précédent rapport.

La session 2011 se prête à quelques rappels qui donneront une idée de l'importance de certains points incontournables.

3.1.2. A) Pour les deux sous-épreuves dédiées à la présentation d'un dossier (premier exposé de 20 minutes et premier entretien de 10 minutes), il conviendrait de se souvenir que:

a- Lors des trois heures de préparation,

il faut bien avoir en tête le caractère double de l'épreuve (1- la présentation des documents mis en relation, 2- l'exploitation pédagogique) pour pouvoir se livrer devant le jury à une démonstration à finalité pédagogique dont la mise en œuvre devant des élèves paraîtra réaliste et judicieuse et marquera le souci de combiner les deux documents en leur accordant une attention sensiblement égale. Cela signifie:

- que le document iconographique doit se voir attribuer une importance égale au document écrit. Les origines, les dates, les idées développées, les thèmes de l'un et de l'autre, la façon de les entrelacer doivent être analysés séparément de façon concise et efficace
- que les liens perçus et établis entre les deux documents doivent être exposés de manière très soignée car ce sont ces dénominateurs communs qui porteront l'essentiel du projet pédagogique (seconde partie de l'épreuve).

b- Lors des vingt minutes de passage devant le jury:

- l'introduction doit brièvement établir la nature et l'origine des documents constitutifs du dossier de manière à légitimer l'approche par quelques entrées fédératrices conduisant elles-mêmes à une problématique propre à faire ressortir la richesse et la spécificité du dossier. Elle s'achève sur l'annonce progressive et raisonnée de quelques hypothèses de travail, aboutissant à une sorte de «protocole d'étude», en d'autres termes, un plan qui les ordonne logiquement de façon à progresser du simple au compliqué, du concret à l'abstrait, du factuel au symbolique. Le caractère judicieux de ce plan est crucial car il oriente d'emblée chacune des parties vers celle qui la suit. Les transitions n'en paraîtront que plus naturelles puisqu'elles seront les brefs rappels des étapes envisagées dans l'introduction pour cet itinéraire intellectuel
- le langage n'a pas besoin d'être trop technique encore qu'un lexique précis ne soit pas interdit, loin de là, lorsqu'il permet d'aller plus vite au but. Le temps n'est pas toujours complètement utilisé probablement parce que l'excès de rédaction durant la préparation ne laisse pas assez de temps pour approfondir et concevoir. La meilleure preuve en est souvent qu'une conclusion, même très réduite, est absente.

c- lors des dix minutes d'entretien qui suivent :

- il conviendrait de se souvenir qu'il repose sur des capacités d'improvisation et de réactivité visant à approfondir et préciser ce qui vient d'être exposé. Il ne préjuge en rien de la qualité de ce qui vient d'être dit dans le cadre de l'exposé car il est obligatoire et constitue une épreuve en soi.
- Il est très important d'être attentif aux questions posées, de les comprendre et de percevoir si elles invitent à réévaluer certaines approches de l'analyse ou à donner plus de précisions sur des points qu'un membre du jury aimerait voir un peu étoffés. Cet échange est toujours conduit dans un esprit constructif par le jury qui cherche à déceler des compétences de compréhension, d'adaptation, de réorientation éventuelle, de logique dans les développements ainsi suscités (pertinence des réponses, argumentaire convaincant, anticipation).

Il présuppose une bonne appropriation des documents proposés à l'analyse car il faut parfois donner des références rapides. Souvent, les candidats les plus brillants y

excellent parce que bien loin d'éluder les questions qui leur sont posées, ils leur donnent des réponses circonstanciées et argumentées mais en profitent également pour dégager des perspectives.

3.1.2. **B) Pour la présentation de pistes pédagogiques ou didactiques en LSF ou en français.**

Second exposé de 20 minutes :

- le candidat n'est pas censé avoir enseigné. En revanche, il doit connaître les programmes de l'enseignement de la *LSF*, se documenter sur la pédagogie de cette discipline et conserver un recul critique constructif en toutes circonstances. Si le manque d'expérience ne peut lui être reproché, le manque de bon sens interdisant une pratique raisonnée et éclairée de son futur métier serait rédhibitoire
- ce second exposé et ce second entretien sont aussi importants que les précédents en temps et en coefficients. La raison doit piloter l'élaboration des « pistes d'exploitation didactiques et pédagogiques » exigées dans le texte officiel de cadrage. Le sens vague du mot « pistes » exonère le candidat de toute exhaustivité. Il ne l'exonère pas cependant:

1- d'évaluer la difficulté des documents pour indiquer le niveau des élèves à qui il le destinerait afin d'indiquer quel intérêt pédagogique il voit dans l'exploitation du dossier: que savent-ils faire? Que ne savent-ils pas faire qu'ils pourraient apprendre en se penchant sur ces documents?

2- de définir des objectifs culturels, linguistiques et éducatifs inscrits dans les programmes que l'étude des documents permettrait sans artifice d'atteindre plus facilement

3- d'anticiper les obstacles que rencontreraient les élèves et de dire de quelle manière ils pourraient être pédagogiquement surmontés a) en nommant ces obstacles (de repérage, d'acquisition...), b) en évoquant la possibilité d'exercices d'aide pour les surmonter.

Second entretien de 10 minutes :

- le second entretien, comme le premier, doit refléter la même attention à la qualité de la langue et de la pensée dans la situation d'improvisation créée par le dialogue avec le jury. Le questionnement des examinateurs reflète plusieurs préoccupations qui doivent piloter le candidat durant son exposé mais qui méritent, peut-être, du fait de la brièveté des vingt minutes de l'exposé, qu'on s'y attarde après coup dans un souci d'approfondissement ou d'illustration. Ainsi, l'examineur s'intéressera aux modalités d'appropriation par l'élève de certains aspects culturels, à la façon que les exercices auront d'associer révisions et apprentissage de moyens d'expression plus ou moins sophistiqués dans la langue des signes française, à la manière de solliciter l'attention et l'intérêt des élèves dans une perspective d'autonomie grandissante en termes de pensée critique et nuancée et de formulation rigoureuse.
- la tenue de langue, qu'il s'agisse de la richesse lexicale, de la rigueur syntaxique (les phrases laissées en suspens sont à proscrire), du registre, doit faire l'objet du même degré d'exigence que la logique présidant à la structuration de l'exposé dans sa totalité. L'entretien avec le jury témoigne des qualités de contrôle et maîtrise de soi qui doivent prévaloir dans le cadre des missions de l'enseignant.

3.1.2. C) Les sujets 2011: quelques propositions et remarques du jury

Dossier	Document texte	Document iconographique
n°1	« Visualiser les savoirs aux origines des techniques de la mémoire » de Régis MEYRAN	Dessin de Guy BOUCHAUVEAU
n°2	« Vocation artistique des sourds » de Z. BIELONKO	Photographie : Atelier de sculpture sur bois, 1886
n°3		
n°4		

DOSSIER N°1

Document A : « Visualiser les savoirs aux origines des techniques de la mémoire »

- 1 Visualiser les savoirs aux origines des techniques de la mémoire
 On doit aux Grecs puis aux Latins l'invention et le perfectionnement de techniques de mémorisation très particulières, oubliées aujourd'hui. Transmises oralement, elles formaient l'une des plus importantes parties de la rhétorique. A une période où le livre était rare, bon nombre de choses étaient mémorisées « par cœur », en particulier les discours : c'est ce que l'on appelle les arts de la mémoire, redécouverts dans les années 1960 par l'historienne britannique France Yates³.
 5 Probablement formalisées par le philosophe présocratique Simonide de Céos [- 556 / - 468], ces techniques ont été très utilisées dans la Grèce classique puis chez les Romains. On ne possède hélas sur ces sujets que très peu de sources : des passages d'un ouvrage de Cicéron (De oratore), de Quintilien (Institutio oratoria) et le traité d'un inconnu, destiné à des étudiants (Ad herennium libri, rédigé vers -86). F Yates a cependant reconstitué cette technique, permettant de prononcer de longs discours de mémoire, avec une grande précision... L'étudiant en rhétorique commençait par construire par l'imagination une série de lieux architecturaux. Il mémorisait un bâtiment avec ses différentes pièces (atrium, salle de séjour, chambres, etc.). Puis, selon le discours qu'il préparait, il plaçait dans chaque pièce de ce bâtiment des personnages et des objets qu'il associait à une partie de son discours. Chacune des scènes ainsi imaginées devait être suffisamment frappante et inhabituelle pour être efficace. Cette sorte d'écriture intérieure par le biais d'images mentales permettait
 10 ensuite à l'utilisateur de parcourir mentalement tout le bâtiment et de retrouver avec ordre et précision les parties de son discours... Un exemple fameux est celui d'un homme accusé d'empoisonnement lors d'un procès. L'avocat qui prendra sa défense imagine alors l'accusé dans une chambre, livide, assis au bord du lit, tenant une coupe de la main droite, des tablettes dans la gauche et, à l'annulaire, des testicules de bouc ! Cette bien curieuse image
 15 aidera à se rappeler, au moment opportun, les principaux éléments du procès : le poison (symbolisé par la coupe et l'air malade de l'homme), le testament ou l'héritage comme motif supposé du meurtre (les tablettes), les témoins (les testicules de bouc, dont le mot latin ressemble acoustiquement au mot testes, témoins). Cette première scène donne à voir les principaux éléments de l'affaire ; dans d'autres pièces, la mémoire se focalisera sur des
 20 sujets plus particuliers : des faits concernant l'affaire, des arguments utilisés dans la plaidoirie, etc. Et non seulement les idées, mais encore les mots importants du discours pouvaient être de la sorte « écrits » dans la mémoire. Voilà donc une technique qui nous

³ F. A. Yates, L'Art de la mémoire, Gallimard, 1975.

35 semble totalement étrangère, mais qui était semble-t-il d'une efficacité redoutable, afin « d'avoir toutes les idées gravées dans l'esprit et tout l'attirail des mots disposé en bel ordre » (Cicéron).

L'art de la mémoire a continué de se transmettre jusqu'à l'invention de l'imprimerie, après quoi, devenu caduc, il sombrera peu à peu dans l'oubli.

Régis MEYRAN, p 32-p35, Les Grands Dossiers des Sciences Humaines n°11, juin-juillet-août 2008

FICHE Document 1/1

Auteur : Régis MEYRAN

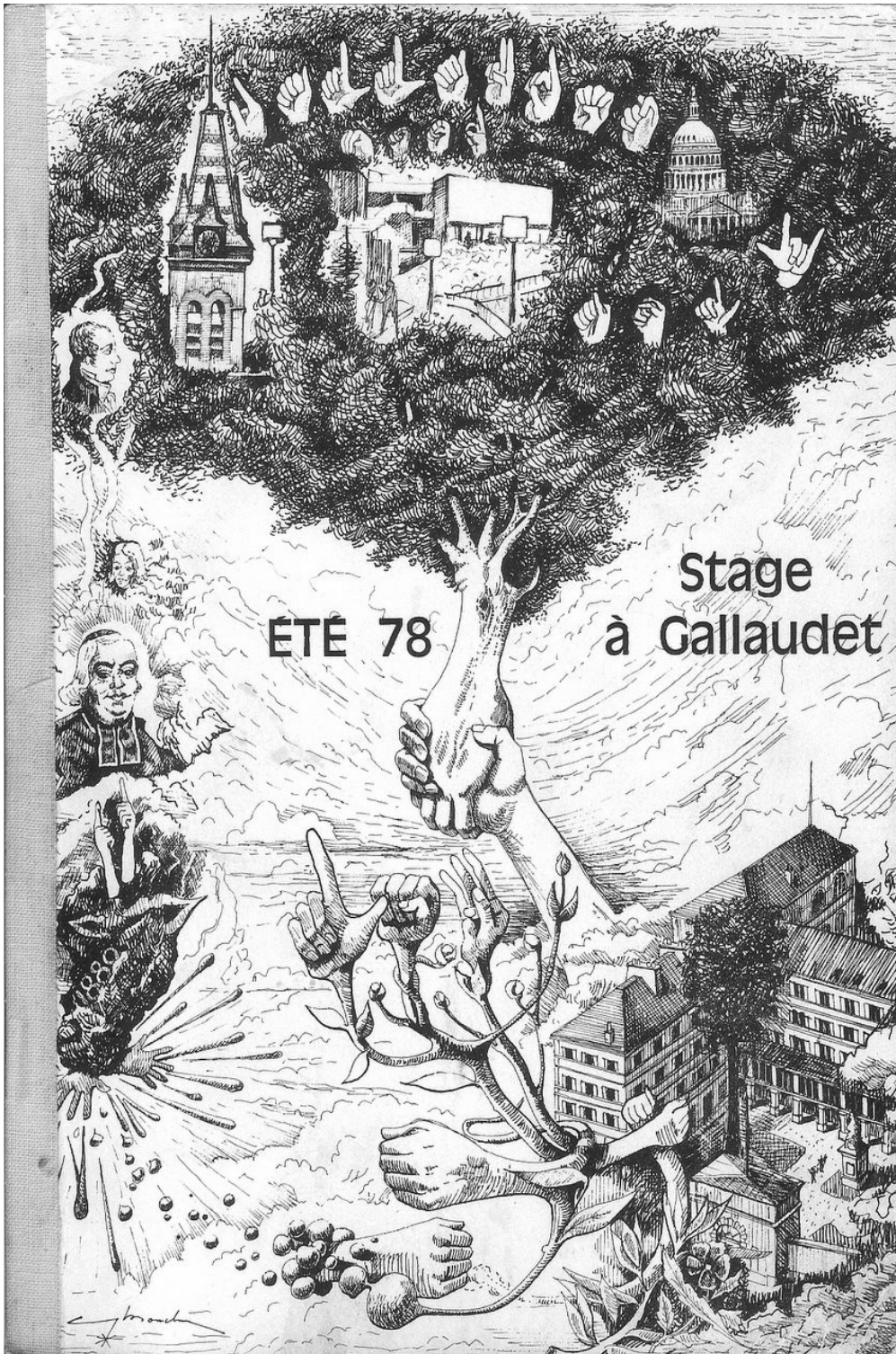
Publication : Article publié dans la revue « Grands dossiers des Sciences Humaines » n°11, juin-juillet-août 2008

Type de texte : explicatif

Points à évoquer :

- L'auteur fait redécouvrir les techniques de mémorisation utilisées par les Grecs et les Latins et oubliées aujourd'hui. Ces techniques sont considérées comme les arts de la mémoire, une des plus importantes parties de la rhétorique comme le soulignait France Yates d'origine anglaise dans les années 1960 (partie d'introduction dans les lignes 1-5 du texte)
- Le philosophe Simonide de Céos a inventé l'Art de mémoire, appelé aussi méthode des lieux. (L 8)
- L'existence de cette méthode est rapportée par un document en latin d'auteur inconnu, dénommé « [Ad Herennius libri](#) » écrit vers 86 avant J.-C. (L 12)
- Cicéron (106 av. JC – 43 av. JC), homme d'Etat latin, souligne l'efficacité de cette technique. (L35)
- C'est une méthode mnémotechnique pratiquée dans l'antiquité (L 9)
- Entre les lignes 14 et 21 du texte, il est expliqué que cette méthode consiste à servir principalement à mémoriser de longues listes d'éléments ordonnés. Elle est basée sur le souvenir de lieux déjà bien connus, auxquels on associe par divers moyens les éléments nouveaux que l'on souhaite mémoriser. Cet art permet à un orateur de mémoriser rapidement un discours. (L 14 – L 20)
- Un exemple illustre la méthode mnémotechnique (L 21 – 28) pour aider l'avocat à utiliser la mémoire basée sur l'image préalablement composée, dans sa plaidoirie pour défendre un homme accusé d'empoisonnement lors d'un procès.
- A la ligne 32, cette technique semble étrangère à « nous » qu'emploie l'auteur de l'article. Le « nous » représente les lecteurs et l'auteur de nos jours. Qui sont-ils ? Sourds ou entendants ?
 - Cette méthode est délaissée depuis l'apparition de l'imprimerie (L 36)

Document B : *document iconographique* « Stage en été 78 à Gallaudet »



FICHE du Document 1/B

Dessinateur : Guy BOUCHEVEAU (difficile à identifier sa signature apposée en bas et à gauche).

Publication : après le stage en 78

Type de document : Illustration en noir et blanc, sans bulles

Points à évoquer :

- trois zones principales :

A - personnages historiques de l'éducation des sourds (sur le côté gauche)

B – établissements scolaires de Gallaudet à Washington (en haut)

C – Institut National des Jeunes Sourds de Paris (en bas et à droite)

A – Personnages historiques de l'éducation des jeunes sourds

Des crachats sous l'étiquette « 1880 » sortant de quelques bouches écrasent et éclaboussent les deux mains. Les mains représentent le gestualisme et les bouches marquent l'oralisme. Des crachats désignent le venin, symbole de détestation. En d'autres termes, cette image illustre bien l'interdiction du gestualisme lors du congrès de Milan en 1880 en faveur de l'oralisme.

Au-dessus de cette image, le signe [RENCONTRER], les personnages facilement identifiables (l'Abbé de l'Épée, Jean MASSIEU et Laurent CLERC) sont alignés dans le sens de bas à haut. Ce signe manuel symbolise la rencontre de l'Abbé de l'Épée avec deux jumelles sourdes, ce qui permettra de donner une meilleure instruction aux élèves sourds, Jean MASSIEU et Laurent CLERC qui deviendront jeunes prodiges. Le sens des icônes de bas en haut semble se traduire soit par la montée vers le ciel symbolisant la pureté du gestualisme, soit par la sagesse et la puissance résidant dans le gestualisme.

Le concept d'intégration se construit tout au long du XIXe siècle, sur fond de conflits entre deux tendances pédagogiques : l'oralisme et le gestualisme. Ces querelles de méthodes d'éducation remontent au XVIIIe siècle, autour de l'initiative de l'abbé de l'Épée parce que celle-ci reposait sur un enseignement par gestes, alors que jusque-là on ne pouvait concevoir d'éducation qui ne serait pas basée sur la parole.

B – Etablissements scolaires de Gallaudet à Washington

A droite, le dôme du Capitole à Washington. C'est la partie la plus symbolique du bâtiment. Elle permet au lecteur de repérer la ville de Washington. De plus, c'est un symbole du pouvoir aux Etats-Unis.

A gauche, le clocher, partie haute du bâtiment réputé dans la communauté sourde américaine, se trouve dans l'université de Gallaudet, à quelques kilomètres du Capitole. « Gallaudet » en dactylographie liant ces deux établissements. Cela peut illustrer le fait que le président des Etats-Unis est le garant du fonctionnement de l'université de Gallaudet.

Au-dessous de ce titre, sont représentés les bâtiments scolaires pour l'enseignement secondaire (« Model Secondary School for the Deaf ») abrégé par le sigle en dactylographie MSSD. Ces bâtiments se situent dans les environs de l'université de Gallaudet. Les lampadaires extérieurs, de même forme dans les deux différents établissements, valident cette proximité.

Le sigle « ASL » (American Sign Language) en dactylographie est suivi du sigle dans une seule main « ILY » (I LOVE YOU). Ce dernier s'utilise mondialement dans la communauté sourde et chez la plupart des Américains non sourds. Par interprétation, on met en valeur la Langue des Signes Américaine dans l'enseignement secondaire et universitaire.

Ces différents ouvrages avec les sigles cités se placent dans un chêne majestueux, plus que centenaire, ce qui symbolise une grande solidité et une longue vie à l'éducation basée sur la langue signée.

Tout cela est construit grâce au concours de Laurent CLERC à la demande de Mrs Gallaudet. C'est pourquoi, l'icône de Laurent CLERC à l'extrémité du chemin venant de France, est placée dans les feuilles du chêne représentant les Etats-Unis.

C – Institut National de Jeunes Sourds de Paris

Les bâtiments de l'institut national de jeunes sourds de Paris sont faciles à reconnaître. Ils sont mondialement connus dans la communauté sourde. La statue de l'abbé de l'Épée qui se trouve dans la cour d'honneur est l'œuvre d'un sculpteur sourd, Félix Martin (ancien élève de cette même école).

A la sortie principale de cet institut, les mains sont attachées par les racines charnues de plantes. Par analogie, cet institut traverse une période où la langue des signes est prohibée. Heureusement, l'autre plante pousse bien la Langue des Signes Française abrégée par le sigle « LSF » en dactylogogie, ce qui veut dire que cette langue réside toujours dans l'établissement grâce aux échanges informels entre les jeunes sourds à leurs heures perdues.

Au centre du dessin, l'institut empoigne le bras américain sous forme de racine du grand chêne, ce qui matérialise l'idée qu'à l'avenir, les Américains doivent aider les sourds de France à sortir de l'oralisme. Les mots en français écrit « Stage – été 78 à Gallaudet » figurent également au centre du dessin. L'auteur a assisté au stage qui s'est tenu dans les bâtiments de l'enseignement secondaire.

Illustration dans son ensemble :

D'après l'auteur du dessin, l'oralisme abîmait les sourds français bien au-delà de la souillure éducative : au plus noir d'une âme humaine qui attend sa rédemption. (place de cette remarque ???)

La présente illustration est sur la première couverture du premier rapport, qui comporte les recueils de conférences, les comptes-rendus et les témoignages rédigés par le groupe de sourds, de parents d'enfants sourds, d'entendants français qui assistaient au stage au collège de Gallaudet sous l'impulsion du sociologue Bernard Mottez.

Avec d'autres sourds français, Boucheveau, auteur du dessin, découvrit lors du stage que la langue signée, qu'il pratiquait en cachette depuis son enfance, était une langue à part entière. A cette époque, la LSF ne s'enseignait pas partout en France. Après ce stage, une association fut rapidement créée pour la reconnaissance de la LSF dans l'enseignement. C'est pourquoi, l'auteur a immortalisé son espoir de voir la LSF s'ouvrir sur la page de couverture du rapport destiné à cette association.

Mise en relation entre deux documents :

Il semble intéressant de comparer des points communs entre le document iconographique et la méthode des lieux démontrée par Régis Meyran.

Nul ne peut douter que le dessinateur est sourd et qu'il maîtrise la langue des signes. Dans le dessin, les éléments relèvent de la culture sourde : apparition des bouches, des mains, des signes en précisant leur mouvement. Sont dessinés les bâtiments de l'institut où le dessinateur aurait reçu une éducation. Dans le dessin, celui-ci imprègne l'atmosphère d'une souffrance

collective. Par ailleurs, à l'époque, une minorité d'entendants savent signer parce qu'ils ont un quelconque lien de parenté avec un sourd et elle ne vit pas dans un état d'oppression linguistique.

Le dessinateur sourd a placé les représentations graphiques de personnages, d'ouvrages et de signes, de dactylogologies française et américaine aux endroits précis, ce qui donne du sens à l'espoir de voir la rédemption arriver. Chaque représentation graphique fait appel à de bonnes connaissances historique, linguistique et architecturale. Elles sont placées dans le sens horaire à partir du bas. Le dessin requiert la lecture dans ce sens, ce qui scelle le sens global. Tout autre sens de lecture au choix du lecteur ne favoriserait pas la compréhension.

Par conséquent, l'illustrateur a une pensée visuelle et rationnelle. A partir du dessin mémorisé, il peut faire un long discours en langue signée sans utiliser un support écrit. Les bras qui s'empoignent et symbolisent ainsi la rédemption sont placés au centre du dessin,

D'autres dessinateurs sourds comme Laurent VERLAINE et Yves LAPLU démontrent leur pensée visuelle par des schémas liés à la langue des signes.

La pensée visuelle et rationnelle chez les sourds signeurs a des traits communs avec la méthode mnémotechnique utilisée à l'antiquité. C'est pourquoi, l'exemple fameux dans le texte de Régis MEYRAN ne semble pas remarquable aux yeux de ce public.

Il semble intéressant d'enseigner la méthode mnémotechnique chez les jeunes sourds pour leur permettre de mieux mémoriser un discours compte tenu de l'absence de forme écrite de la LSF.

Exploitation pédagogique :

Deux documents portent sur le même thème, la pensée visuelle.

Le document iconographique ouvre des pistes menant à des thèmes exploitables à différents niveaux du collège et du lycée où l'on pourra approfondir :

- les grands courants historiques :
 - le Congrès de Milan de 1880 ;
 - la naissance du mouvement connu sous le nom de « Réveil sourd ».
- Les grands courants historiques et les grandes étapes de l'éducation des sourds et leurs figures emblématiques :
 - Abbé de l'Épée, Abbé Sicard et Clerc
- L'oppression linguistique et culturelle
- Le rapport privilégié à l'image

Pour aller plus loin, la lecture d'un passage du livre *Réveil Sourd* d'André Minguy peut amener les élèves à comprendre la motivation de Guy Bouchaveau, auteur du document iconographique.

En ce qui concerne les compétences communicationnelles, il semble intéressant d'encourager les élèves sourds à se former à la méthode mnémotechnique, car la pensée visuelle chez ce public peut être exploitée pour mieux organiser et mémoriser des idées dans un long discours sans recours à un papier.

Pour ce faire, il conviendrait de scinder cette formation en trois parties principales :

A - faire coucher la pensée visuelle sur papier ;

- B - faire un discours signé à partir du schéma sémantiquement organisé ;
- C - remodeler le schéma signifiant pour un complément d'informations signées.

Pour ce qui est de la première partie (A), avant d'entrer dans la production de schémas, il est intéressant de faire découvrir aux élèves des schémas par certains dessinateurs sourds comme Verlaine. Dans ce prolongement, il est proposé d'étudier le placement des représentations graphiques afin de comprendre le sens du positionnement.

Enfin, une activité interdisciplinaire peut être proposée avec les Arts appliqués pour faire travailler les élèves avec l'objectif de leur faire exprimer des idées par dessin ou schéma et placer des personnages, objets, lieux dans un espace signifiant ou sémantiquement organisé. Il est aussi possible d'instaurer une passerelle reliant la LSF et le français pour développer des compétences dans l'analyse picturale.

Il est envisageable de transcrire un enregistrement signé en schémas, ce qui permet de veiller à une bonne relation entre la pensée visuelle et le schéma. Inversement, la partie B encourage les élèves à développer un long discours par le moyen du schéma déjà élaboré. Dans cette perspective, il est possible de faire travailler la compétence de produire des enregistrements clairs et organisés en proposant un pré-enregistrement ayant le statut de « brouillon » et un ou des enregistrements ultérieurs améliorés et corrigés.

Pour aller plus loin, il est possible de faire un discours en LSF direct face à un groupe de signeurs à partir du schéma.

Enfin, la partie C permet de prolonger le discours signé en complétant des informations détaillées ou plus ciblées. En conséquence, le schéma doit être développé ou rectifié. Pour ce faire, il faudrait étudier les modalités de modification, point à examiner, si nécessaire, en relation avec la discipline « Arts appliqués ».

Autre piste : travailler le discours argumentatif en utilisant la méthode mnémotechnique avec l'aide du schéma, puis sans l'aide du schéma.

Public ciblé :

Pour la langue première (L1) au collège à partir du cycle central où le discours informatif s'étudie. A cette occasion, il est possible de réaliser un long documentaire en LSF.

Pour toute information complémentaire sur le schéma basé sur la pensée visuelle chez les sourds, il est possible de se reporter à l'article scientifique de Pierre GUITTENY sur <http://www.atala.org/article442,442>.

DOSSIER N° 2

DOCUMENT A : Vocation artistique des sourds

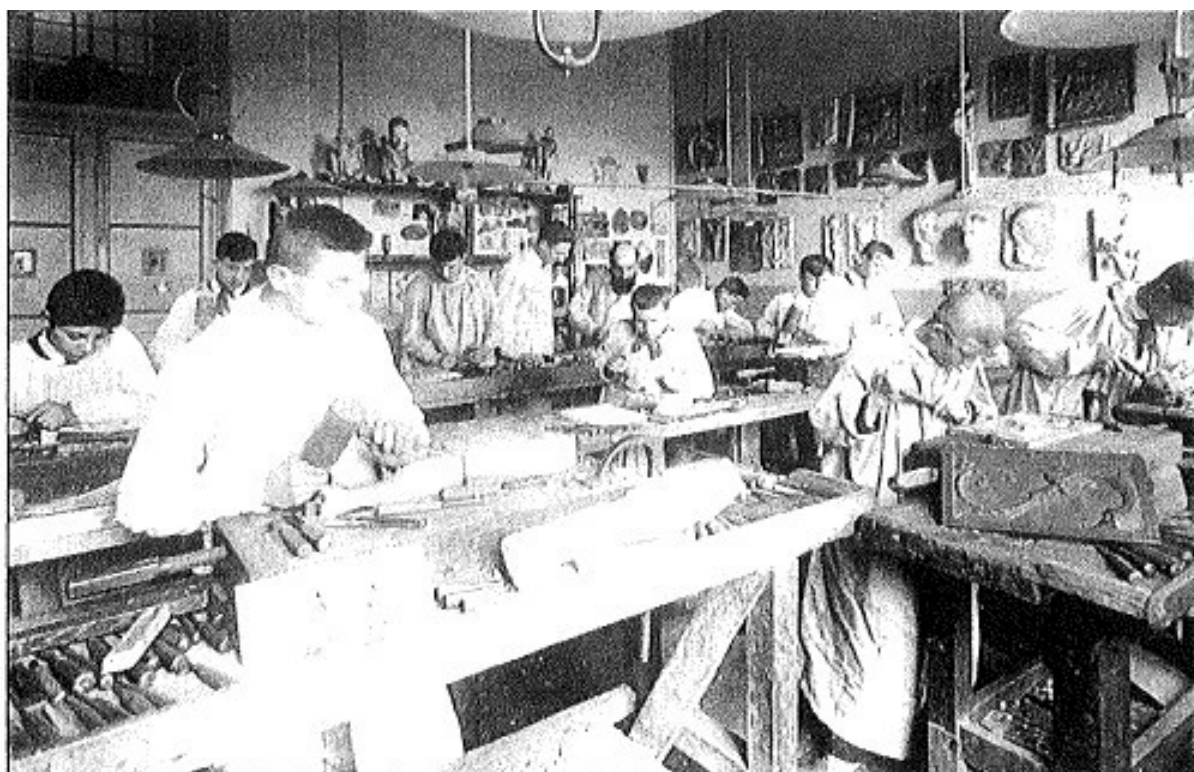
« Les sourds voient mieux, donc ils peignent mieux ». Goya

- 1 Cette réflexion du célèbre peintre espagnol est toujours actuelle lorsqu'il est question de l'activité des sourds dans le domaine de la peinture et des arts appliqués. La peinture est avec le cinéma et la pantomime, l'art le plus important pour la formation des conceptions chez la personne sourde, car elle fait appel au principal organe de la communication de la personne sourde : l'œil.
- 5 L'Art est sans nul doute indispensable en tant qu'activité artistique et émotion esthétique, lesquelles constituent l'un des éléments primordiaux de l'éducation du jeune sourd, élément qui a de l'influence sur tous les aspects de sa vie : sur son attitude morale, sa vie mentale et ses sentiments.
- 10 La pratique de l'art n'amène-t-elle pas les sourds à s'isoler de la société ? Il semble qu'il n'y ait pas d'artiste qui forme un monde renfermé en lui-même, séparé de la majorité de la société. On pourrait faire un recensement des succès obtenus par les sourds au travers des siècles et dans le monde entier pour attester la reconnaissance de leurs talents. [...]
- 15 Il importe que tous les talents des sourds soient découverts et cultivés par des spécialistes des domaines artistiques respectifs. C'est aussi le chemin vers la vocation artistique. La prépondérance de la personne entendante, par rapport à la personne sourde, consiste en ce qu'elle possède plus de possibilité de découvrir et de développer ses talents, grâce à une éducation adéquate dans des écoles appropriées sous la direction de spécialistes. En ce qui concerne les sourds, leur éducation exige un enrichissement permanent des formes et de la méthode dans le domaine de la formation du goût artistique dès l'âge infantin.
- 20 Un rôle important est dévolu ici aux écoles maternelles et aux écoles spéciales, lesquelles forment chez les sourds l'esthétique et la sensibilité à la beauté. [...]
- 25 Le travail dans ces ensembles devrait être lié au développement des connaissances générales, car la connaissance acquise par les sourds, grâce à la pratique de l'art, correspond parfaitement à l'imagination des enfants et de la jeunesse. Le fait de satisfaire à l'imagination enrichit en même temps sa sensibilité et son activité. La fonction instructive de l'Art ne consiste pas seulement à mieux connaître des événements et des personnes par leur concrétisation picturale. L'Art peut en même temps inspirer chez le récepteur l'intérêt pour les problèmes relatifs au travail de l'artiste, à la façon de créer et cerner l'ensemble des problèmes relatifs au métier artistique et à la vie séparée de l'Art. Ce genre d'intérêt intellectuel et conscient porté à l'Art n'apparaît en effet qu'à l'âge adolescent. Il n'est pas très développé durant la période précédente, bien que l'enfant, comme nous le savons, puisse ressentir de très profondes émotions esthétiques.
- 30 Certes, la transmission de la science à la jeunesse sourde ne peut se borner à la connaissance de l'Art et des éléments constituant le métier artistique, mais devrait servir au sens le plus large à élever le niveau intellectuel de l'individu sourd. C'est ainsi qu'un individu sourd convenablement préparé peut aborder son enseignement et cultiver son talent dans des écoles normales de type primaire ou même supérieur. Je songe ici à des sourds qui se distinguent surtout par leurs dons et leurs talents, car on doit éviter la standardisation. Il existe des personnes remarquablement douées aussi bien parmi les sourds que chez les entendants, mais elles ne peuvent pas devenir des artistes célèbres. Seulement, en ce qui concerne les sourds, ils ne se rendent pas toujours compte de leur talent et encore moins de leur vocation. L'école ou bien le plus proche entourage devrait parvenir à les découvrir.
- 40
- 45 Il me semble que les vocations artistiques des sourds devraient être distinguées d'un

simple défoulement dans n'importe quel domaine artistique bien que souvent ce « défoulement » contribue à la découverte du talent, ce qui peut amener, par conséquent, à la formation de la vocation artistique.

Adapté de Z. BIELONKO - Pologne-
Commission artistique et culturelle
Acte du VI Congrès mondial de la Fédération Mondiale des Sourds .
Paris 31 juillet – 5 août 1971

DOCUMENT B



Atelier de sculpture sur bois 1886 Collection INJS de Paris P.A. Mangotte

FICHE Document 2

Le monde des artistes sourds : que savons-nous sur ces artistes ?

Avons-nous des noms? Connaissons-nous certaines de leurs œuvres ? Certains peuvent dire qu'ils n'en connaissent aucun et pourquoi ?

Oui il existe des artistes sourds et ceci à travers l'histoire des hommes et quel que soit le pays. Le texte en est une première démonstration.

Si nul ne peut nier leur existence et leur talent, il est vrai qu'ils ne sont pas toujours très connus et s'ils le sont ils ne le sont pas au titre de leur surdité; donc leur notoriété est indépendante de leur état physique et noyée dans une forme d'anonymat. (exemple : la statue du maréchal Rochambeau dans le parc de la Maison Blanche et une autre dans le Jardin des Invalides)

A) Un talent inné, un talent cultivé?

I Selon les époques certains talents (peinture, sculpture, gravure, notamment, également théâtre, pantomime) pouvaient être décelés très tôt et être encouragés surtout si l'environnement social était porteur.

Pour les sourds, l'Art a souvent été une forme de refuge, d'expression et traduit une emprise directe sur le monde environnant.

- Leur perception du monde est une symbiose entre la réceptivité des images, leur don d'observation et l'interprétation qu'ils donnent, à ce monde qui bouge ou qui s'immobilise, avec une prise en compte des mouvements qui prennent sens, des formes, des couleurs. Ils créent une communication entre ce monde et eux.
- Ils aiment également traduire un événement, une page d'histoire (exemple : le maréchal Rochambeau par Fernan Hamar, le buste de Mirabeau par Claude-André Deseine, la libération de l'abbé Sicard par l'horloger Monot).
- Leur imagination n'est pas freinée, et leur créativité a pu s'exprimer en toute liberté; d'où des œuvres originales comme celles de Hamar, Lousteau, Princeteau élève de Toulouse Lautrec.
- Ces œuvres peuvent traduire des émotions (exemple : "la prison de glace" de B. Guillot).

II Rôle de l'école

N'oublions pas les exigences éducatives passées et actuelles.

- L'important était de donner un minimum de savoir aux jeunes enfants sourds confiés aux instituts. Donc priorité était donnée à la langue française, à la parole et au calcul. Les bases essentielles pour pouvoir également apprendre un métier.
- Il est intéressant de souligner que parmi les métiers choisis, certains avaient un lien avec les arts. Tout d'abord le dessin tenait une place importante dans la scolarité et beaucoup de concours hors établissement étaient organisés, donc la stimulation existait. Il était courant d'organiser des visites dans les musées. Tout ceci favorisait le goût de l'esthétique. Mais peu de jeunes visaient uniquement le monde de l'art. Toutefois la réussite d'une œuvre (dessin, peinture sculpture ...) était gratifiante et donnait une sorte de notoriété .
- Au regard des époques passées, le milieu social était un facteur non négligeable. Le talent d'un tout jeune était mis en valeur. Celui-ci bénéficiait du soutien de la famille, des relations privilégiées, autant d'atouts favorables.
- Aujourd'hui, on pourrait avoir tendance à concevoir les activités artistiques comme un gadget, un défoulement, une simple occupation pour les plus jeunes. C'est une grossière erreur. Toute activité artistique, quelle qu'elle soit, nécessite réflexion, concentration, mise en œuvre, qui nécessite elle-même des stratégies, de la technicité, en fonction des difficultés d'exécution et du but à atteindre .
- Toutes ces compétences mises bout à bout façonnent un esprit et forgent des qualités morales et intellectuelles qui se retrouveront inévitablement dans le comportement de la personne.

III L'Art accorde certes une place particulière à la peinture et à la sculpture, mais il intègre également d'autres formes d'expressions artistiques comme la pantomime, le théâtre. Citons le mime Marceau qui a formé des artistes sourds dans ses écoles, citons également la troupe du théâtre IVT, connue sur le plan international et, dans un contexte plus récent, le cinéma qui

a offert de nouvelles perspectives à des comédiens sourds.

Document iconographique

Représentation d'une classe atelier à la fin du XIX^{ème} siècle . La date l'atteste ainsi que de nombreux détails : déjà l'aspect de la photo, puis l'organisation de l'atelier, les établis, l'aspect vestimentaire des élèves apprentis.

Cet atelier était consacré à l'apprentissage de la sculpture sur bois. On voit différentes ébauches, ainsi que des travaux terminés accrochés au mur.

Cet atelier n'était pas forcément une pépinière de futurs artistes. Tous les élèves possédaient au départ un certain talent pour le dessin, l'esthétique. Puis avec l'apprentissage, les conseils du professeur, l'habileté du maniement des ciseaux à bois et autres outils, (ils sont nombreux sur l'établi) le jeune apprenti, au cours de ces années, s'appropriera la précision du geste afin d'aboutir à une réalisation la plus parfaite possible .

Lorsqu'on observe ces jeunes apprentis on voit leur visage penchés sur leur sculpture, avec une concentration totale ; ils savent que le moindre dérapage peut détériorer leur sculpture. On sent la volonté de bien faire.

Quel était l'objectif de ces ateliers ?

Tout d'abord il faut se replacer dans le contexte de l'époque.

Les instituts pour sourds se devaient, en parallèle avec l'instruction scolaire, de donner à leurs élèves une formation professionnelle adaptée aux compétences des uns et des autres. Les métiers manuels comme ébéniste, sculpteur sur bois ou sur pierre, relieur d'art, au même titre que typographe, horticulteur , tailleur.... étaient des métiers courants dans la société.

Le choix se faisait en fonction des aspirations des élèves et de leur capacités bien sûr.

Le talent de certains d'entre eux leur ont permis de devenir des artisans renommés.

Quelle est la place de l'expression artistique dans notre système scolaire actuel concernant les élèves sourds ?

Une place très limitée malheureusement au regard de tous les apprentissages listés dans les programmes. L'éducation artistique n'est pas occultée mais elle n'a plus les mêmes objectifs que dans le passé. Ce type d'atelier n'existe plus dans les établissements scolaires, adaptation sociale oblige .

Des ateliers, clubs, offrent une chance aux élèves qui souhaitent acquérir des compétences ou assouvir une passion. L'intégration sourd –entendant aujourd'hui se fait tout à fait naturellement.

Heureusement l'Art n'est pas absent en France ni dans les autres pays. Il en est des sourds comme des entendants. On doit se tourner vers des ateliers de dessinateurs, peintres, de sculpteurs, photographie d'art ...visiter les expositions. Pour ce qui est des compagnies de théâtre, elles prennent de plus en plus d'importance et donnent des représentations aussi bien à Paris qu'en province et à l'étranger. Quelques unes jouissent d'une certaine renommée.

Combien de personnes assistant aux congrès de la FMS sont stupéfaites de constater grâce aux représentations ou expositions, la richesse des talents de la communauté des sourds.

Les dons artistiques existent mais pour être reconnus ils ont besoin d'être consolidés par un maître et des années de travail.

DOSSIER N° 3

DOCUMENT A : L'École du Village pour les Sourds-Muets

- 1 L'instituteur — Bonsoir, monsieur le curé, ne vous attendiez-vous pas à ma visite ?
Le curé — Ma foi non, monsieur Antoine, mais soyez le bienvenu. Qu'est-ce donc qui me vaut le plaisir de vous voir ?
L'instituteur — Le désir d'apprendre dans quel but vous voulez que mon collègue de
- 5 Z** reçoive le jeune sourd-muet Louis dans son école ?
Le curé — Vous ne le devinez pas ? C'est pour le soustraire à l'isolement, le discipliner et commencer à l'instruire.
L'instituteur — Mais ne va-t-il pas être le jouet de tous les autres écoliers ?
Le curé — Point du tout : devenu le camarade de ceux-ci, placé sous la protection du
- 10 maître, le sourd-muet ne sera plus le souffre-douleur de personne.
L'instituteur — Pour discipliner il faut des préceptes, et comment les donner à celui qui n'entend rien ?
Le curé — On se forme d'abord à la discipline par l'exemple, on s'y fortifie par l'habitude.
- 15 L'instituteur — Mais comment l'instruction de ce pauvre enfant pourra-t-elle se faire dans une école de parlants ?
Le curé — D'abord par ses camarades qui, au bout de peu de jours, seront parvenus pendant les récréations à comprendre ses signes et à se faire comprendre de lui.
L'instituteur — L'intelligence du langage des signes n'est pas plus difficile à acquérir ?
- 20 Le curé — Non, la curiosité et la sympathie du jeune âge opèrent ce prodige.
L'instituteur — Mais les gestes et les signes du sourd-muet seront une cause incessante de distractions durant la classe ! [...]
Le curé — Persuadez-vous donc que l'accoutumance aura bientôt rendu familiers aux élèves des signes qui, d'abord, leur avaient causé de l'étonnement ; croyez aussi que les
- 25 difficultés que présente l'instruction du sourd-muet [...] paraissent beaucoup moindres quand on les voit de près.
L'instituteur — Comment s'y prend-on pour amener un enfant privé de l'ouïe à acquérir toutes les notions que nous avons acquises de nous-mêmes et comme en jouant ?
Le curé — On fait tout simplement entrer par la fenêtre, c'est-à-dire par les yeux, à
- 30 l'aide de l'écriture ce qui est entré chez nous par la porte, autrement dit par les oreilles, à l'aide de la parole.
L'instituteur — Y a-t-il des livres qui tracent de point en point la marche à suivre dans un enseignement dont pas plus que moi, j'imagine, mes confrères ne se font une idée ?
Le curé — On n'a que l'embarras du choix. Les uns appuient l'enseignement de la
- 35 langue sur la grammaire et sur des notions métaphysiques...
L'instituteur — Nos écoliers ont tant de peine à apprendre la grammaire ! Ils en retirent si peu de fruit !
Le curé — D'autres enseignent le français en le faisant traduire en langage des signes.
L'instituteur — Cette manière me semble préférable ; mais autant que je puis en juger, il
- 40 faut alors que l'élève sache bien s'exprimer par signes et que le maître lui-même possède également bien ce langage.
Le curé — Vous avez raison, cher monsieur ; et comme c'est dans les écoles spéciales seulement que maîtres et élèves connaissent bien le langage des signes, la méthode traductive n'est pas applicable dans les écoles primaires. Il est enfin des livres, beaucoup
- 45 moins nombreux, où l'on enseigne le français sans se préoccuper de la grammaire, et où le langage des signes n'intervient que peu ou point.
L'instituteur — Ces derniers sont-ils mieux à la portée des instituteurs ordinaires ? Je ne

comprends pas comment, sans la grammaire et sans les signes....

Le curé — Patience ! Veuillez me répondre. Les mères se servent-elles de grammaire, créent-elles un langage des signes pour instruire leurs nourrissons ?

L'instituteur — La plus ignorante a trop de bon sens pour se donner ce ridicule.

Le curé — Eh bien ! le bon sens, les procédés instinctifs de toutes les mères, pris sur le fait, ont servi de guide à l'auteur de cette dernière méthode : le maître donne à d'autres élèves, en présence du sourd-muet, des ordres très simples qui, exécutés sous les yeux de celui-ci, lui révèlent le sens des mots employés. Ces mêmes ordres aussitôt après sont adressés au sourd-muet qui, en les exécutant à son tour, prouve les avoir compris. Quand il a gravé ces formules dans la mémoire on l'amène à en faire usage, c'est-à-dire à donner à d'autres les ordres qu'il sait exécuter. Puis, toujours éclairé par l'intuition des faits, entraîné par l'imitation, inspiré par l'analogie, il arrive petit à petit à répondre à des questions élémentaires, puis à transmettre à ses camarades la pensée du maître, puis à poser des questions, puis enfin à raconter ce qui se passe autour de lui.

L'instituteur — De semblables leçons n'absorbent-elles pas un temps considérable ?

Le curé — Non. Quelques minutes seulement avant ou après la classe peuvent parfaitement suffire.

L'instituteur — A quoi le sourd-muet est-il occupé le reste du temps ?

Le curé — Aux leçons d'écriture et de dessin, tout comme les autres écoliers.

L'instituteur — Cela se conçoit ; de telles leçons étant principalement du ressort des yeux ; mais avec l'écriture et le dessin, il y a l'histoire sainte, le catéchisme, la grammaire.... Est-ce que le sourd-muet peut y participer aussi ?

Le curé — Non, cher monsieur Antoine ; il faut, à ces heures, mettre entre ses mains un livre qui lui permette d'étudier seul, ou lui donner un moniteur qui lui fasse réciter par écrit les leçons qu'il a apprises.

[...]

Adieu, la soirée s'avance ; nous n'avons qu'effleuré la matière. Si jamais, cher monsieur Antoine, un sourd-muet se présente dans votre école n'hésitez pas à le recevoir : les soins que vous lui donnerez vous grandiront dans l'estime du public et appelleront sur votre œuvre les bénédictions d'en haut.

Causeries populaires publiées par la baronne de Crombrugge Bruxelles – Claassen 1868
In **Jean-Jacques VALADE-GABEL**, 1894, *Lettres, Notes et Rapports relatifs à l'enseignement des sourds-muets*, Grasse, Imprimerie E. Imbert & C^{ie}, p. 310-317.

DOCUMENT B



une institutrice

VALADE-GABEL, 1863, *Le mot et l'image*

FICHE Document 3

Sur le texte de Valade-Gabel

A partir de 1830 (Joseph Piroux, à Nancy), se pose la question d'une prise en charge scolaire précoce des petits enfants sourds, dès l'école primaire, à l'école communale.

Au milieu du XIX^e siècle, ce questionnement fera même l'objet d'un concours dont le sujet est le suivant : indiquer, dans un mémoire, les moyens les plus propres à mettre l'instituteur primaire, ou toute autre personne ayant un certain degré d'instruction, en état de commencer l'éducation d'un sourd-muet.

Pour répondre à ce concours, Valade-Gabel propose la méthode intuitive, méthode qu'il a commencé à développer à partir de 1828 pour les élèves sourds scolarisés dans les écoles spécialisées (« méthode de Bordeaux »). Le principe de cette méthode est d'amener les enfants sourds, à associer, sans intermédiaire, les idées aux mots, et à exprimer spontanément leur propre pensée par l'écriture. Valade-Gabel publie cette méthode en 1863, sous le titre : Guide des Instituteurs primaires pour commencer l'Éducation des sourds-muets.

Le texte et l'image mis en relation évoquent tous deux une situation typique de cette deuxième moitié de XIX^e siècle, avec une scolarisation des jeunes enfants qui se développe. Le candidat devra mettre en évidence :

- cette période

le fait que c'est la même personne qui est l'auteur des deux ouvrages dont sont extraits l'image et le texte et qu'il y a un lien de conception entre les deux.

La problématique du commentaire comparé pourrait tourner autour de : « **Comment l'école communale peut-elle tenir compte des besoins particuliers des élèves sourds, vers 1870 ?** »

La différenciation pédagogique

- Le texte : le travail de l'instituteur, tel que décrit par le curé : faire entrer par les yeux... (cf. abbé de l'Épée), les diverses méthodes, les temps de travail spécifiques, en fonction des disciplines enseignées ; les différentes pédagogies adoptées : préceptorat, cours « magistraux », travail seul, avec le livre...
- L'image : la classe nombreuse ; la maîtresse qui s'occupe d'une enfant, tandis qu'elle a donné un travail écrit aux autres, qui travaillent en autonomie.

Remarque : on peut souligner qu'il s'agit d'une vision très idéalisée des relations entre le curé et l'instituteur et des possibilités pour l'école « ordinaire » d'intégrer (plus qu'inclure) les sourds.

Le rôle de l'image : une mise en abyme

- Le texte : mise en relation de ce qui est vu et de ce qui est lu (la méthode des mères, i.e. « la méthode intuitive » de Valade-Gabel). Là encore, se reporter à l'abbé de l'Épée (*La véritable manière... : je porte* etc.). Il s'agit d'un accès au sens direct, sans passer par la conscience grapho-phonémique. Le texte ne dit quand même pas comment l'enfant sourd peut ainsi accéder au sens (l. 53-55). Lecture et écriture sont au cœur de cette démonstration (dialogue à valeur argumentative). On peut aussi souligner la qualité de l'orthographe des petits sourds, orthographe que les entendants peuvent aussi apprendre en « photographiant » les mots.
- L'image : elle se trouve dans un livre qui vient illustrer la « méthode intuitive » de Valade-Gabel, en mettant en relation « le mot et l'image ». Ex, ici : l'enfant comprend ce qu'est une institutrice en voyant cette image de la classe.

Remarque: on peut rappeler 1) le rôle de l'image dans l'enseignement pour les jeunes enfants, entendants ou sourds, jusqu'à nos jours : abécédaire(que l'on voit dans l'image, en haut, à droite); imagiers; 2) les limites de cette méthode.

Pistes pédagogiques et didactiques

Le texte et l'image ensemble ne pourraient être étudiés qu'en lycée (ce dont traite le texte est trop compliqué pour des collégiens), mais l'image seule pourrait être utilisée pour des collégiens.

1. Pistes culturelles (lycée)

a. Collège :

- Les religieux dans l'enseignement pour les enfants sourds : abbé de l'Épée

b. Lycée :

- L'enseignement spécialisé et l'enseignement « ordinaire »

L'histoire de l'enseignement des élèves sourds :

- Chronologie

Place des religieux dans l'enseignement des sourds

Les méthodes d'apprentissage du français : par la grammaire (ex : abbé de l'Épée, Sicard)
par les signes (ex : Bébien)
par la méthode intuitive (ex : Valade-Gabel)

1863 et 1868 : réflexion par rapport à 1880

- La pédagogie différenciée au XIX^e siècle et de nos jours

L'inclusion des enfants sourds à l'école primaire

Bonification pour les candidats qui connaîtraient le concours de 1854, qui a vu les dictionnaires de Joséphine Brouland et de Pierre Pélissier récompensés.

2. Pistes linguistiques

a. Collège (travail sur la gravure) :

- Travail sur le lexique de l'enseignement : champ sémantique de /l'école/

Décrire une image (travail sur la localisation, la dénomination des termes scolaires, réinvestissement du travail lexical)

Comparer la classe du dessin du livre de Valade-Gabel et une classe actuelle (travail qui gagnerait à être fait en interdisciplinarité avec le professeur de français) :

- travail sur la typologie des plans pour la comparaison

- Travail sur l'argumentation :

argument vs. exemple

expression de l'opinion : verbes, adjectifs...

b. Lycée :

- Travail sur l'étymologie : {coiffe} [FEMME/FILLE] (abbé de l'Épée) ; {jabot} [MONSIEUR/PROFESSEUR]...
- Travail sur les dicos de LSF □ travail comparatif signes anciens vs. signes actuels (quelques-uns) : [BUREAU], [ARDOISE]... Évolution

3. Autres

- Curé vs. Instituteur

- Les PASS de l'époque
- Travail sur l'école mutuelle :
 - Recherches sur Internet (images) □ monitorat

DOSSIER N° 4

DOCUMENT A : Vivre avec les entendants

1 Tout un ensemble d'autres histoires peuvent être regroupées sous l'étiquette « Vivre avec les entendants », autrement dit : comment se débrouiller quand on doit cohabiter avec l'autre culturel.

5 En voici un exemple archétypique :

Un couple de jeunes mariés arrivent à l'hôtel pendant leur voyage de noces. Le mari laisse sa femme dans leur chambre puis redescend pour acheter des cigarettes. Quand il remonte, il se souvient de l'étage mais a oublié le numéro de la chambre. Que fait-il ? il se met au milieu du couloir et hurle à pleins poumons. Évidemment tout le monde sort dans le couloir voir ce qui se passe, tandis qu'une seule porte reste fermée : la sienne.

10 Une variante américaine est rapportée par les anthropologues sourds Padden et Humphries (1988) : le mari est allé chercher un cachet d'aspirine dans sa voiture, et il utilise le klaxon pour réveiller tout le motel. Comme le font justement remarquer ces auteurs, on ne rit pas aux dépens du sourd qui a oublié dans quelle chambre est sa femme, mais aux
15 dépens des entendants que le sourd met astucieusement à contribution. « *Le héros de l'histoire sait qu'il peut compter sur la caractéristique que présentent les entendants d'être extraordinairement sensibles au bruit - à son profit et à leur détriment.* » L'histoire crée ainsi un monde où le bruit peut être utilisé au profit des sourds.

20 Si cette histoire était parfaitement réaliste, les conséquences logiques de la différence entre sourds et entendants peuvent être poussées jusqu'au burlesque :

Quatre amis sont au bord de la mer, deux sourds et deux entendants. Ils décident de faire un peu de plongée sous-marine. Ils plongent. Dix minutes plus tard, les deux sourds
25 ressortent de l'eau tandis que les deux entendants sont noyés. Pourquoi ? Réponse : ils ont tous commencé à se raconter des histoires drôles sous l'eau, chacun à sa manière : les sourds avec leurs mains, les entendants avec leur bouche... Ou bien :

Des sourds et des entendants ont été conviés à une soirée. Il y a eu de longues discussions animées et tout le monde a soif. La maîtresse de maison apporte donc des
30 rafraîchissements. Que font alors les sourds ? Réponse : ils se trempent les mains dans les verres !

C'est une manière humoristique de redire aux entendants ce que le plus souvent ils ne
35 peuvent entendre (il n'est pire sourd...) : « *Mes mains sont ma voix, mes yeux sont mes oreilles.* »

Yves Delaporte,
Des signes,

*des noms,
des rires.
Aspects de la culture sourde.
2000 ASAS Editions.*

DOCUMENT B



FICHE Document 4

Mots-clés : humour – son – silence – couleur - apparences de la parole – culture orale – culture sourde – dominant – dominé.

1 – Présentation des documents et de leurs auteurs

Le texte est tiré de l'étude de Yves Delaporte, *Des signes, des noms, des rires. Aspects de la culture sourde*. 2000. Il se situe dans la partie intitulée « Le rire sourd – Figures de l'humour en langue des signes » (pages 75 à 116). Son auteur est un ethnologue entendant, depuis longtemps inscrit dans le paysage français de la recherche appliquée à la culture sourde. Yves Delaporte illustre, par trois courtes histoires comiques, la manière dont les Sourds envisagent leur adaptation à un monde conçu par et pour les Entendants. Sans cesse confrontés aux inconvénients de leur univers silencieux, ils jouent de ses avantages aux dépens de ceux qui vivent en permanence dans le son.

Le dessin est extrait du livre de Arnaud Balard, *Le Surdisme (2009)*, ouvrage fondateur du mouvement artistique éponyme. Son auteur, un plasticien sourd, à la notoriété naissante, qui signe ses oeuvres *Arno*, n'est pas forcément connu des candidats. Par son œuvre, Arnaud Balard cherche à interpeller l'opinion sur la vision socio-médicale dominante qu'il appelle « audisme » (audio-centrisme). On peut voir un souci de provocation dans la manière dont il conçoit ses bébés sourds : « empilés », robotisés, conformément à la volonté de les formater à l'univers du son. Forcer ainsi le trait dans l'œuvre revient pour lui à traduire la détermination de la société majoritairement entendant à faire entendre les Sourds.

Le texte de Yves Delaporte s'intitule « Vivre avec les entendants » et propose plusieurs situations qui mettent en scène des Sourds et des Entendants. Le procédé choisi pour évoquer

leurs rapports respectifs aux sons et à la parole est le renversement des situations.

Dans les deux variantes de la première histoire, les Sourds exploitent, à leur profit, l'aspect négatif de la perception des sons par les Entendants.

La seconde histoire extrait Sourds et Entendants de leur milieu dit naturel afin de mettre en valeur le mode d'expression des Sourds. Les Entendants, dont l'expression orale est inadaptée au milieu aquatique, s'y noient la bouche ouverte. Les Sourds, qui utilisent leurs mains pour dialoguer, s'y trouvent en position dominante.

La dernière histoire joue de la réappropriation, par les Sourds, du verre d'eau qui désaltère les gosiers asséchés des Entendants au terme de longs échanges oraux : ils l'utilisent pour rafraîchir leurs mains moites d'avoir trop signé...

Le dessin de Arnaud Balard présente une mise en situation de communication qui pourrait s'intituler « Communiquer comme les Entendants ». Dans le face à face improbable entre le bébé et le poisson rouge, on peut percevoir une dimension « tragique » qui s'oppose au ton, léger, du texte de Yves Delaporte. Le poisson fait face, bouche ouverte, au bébé-pile qui, éduqué à regarder les bouches, se fie aux apparences de la parole oralisée et adopte la même posture d'ouverture à un dialogue voué à l'échec. On remarque cependant la position des bras du bébé qui semble inviter le poisson silencieux à saisir une autre option : la langue des signes.

Les bébés-piles qui peuplent l'œuvre d'Arnaud Balard, ont le crâne « empilé ». Ils sont « équipés », semble-t-il, pour être prêts à fonctionner à l'oral, mais toujours dans l'incapacité de le faire comme il le faudrait. Il n'est toutefois pas nécessaire de connaître l'œuvre de l'auteur, ni même de repérer les piles qui composent la tête du bébé, pour voir, dans son dialogue impossible avec le poisson, une situation vécue par de très nombreux Sourds lorsqu'ils étaient enfants : enfants ou adultes entendants se sont souvent moqués d'eux après les avoir convaincus que les poissons parlent parce qu'ils remuent les lèvres...

2 – Mise en relation des documents

L'approche par l'humour est commune aux deux documents qui traitent toutefois différemment les rapports au son, au silence, à la parole et à la communication. Explicite dans le texte, la cohabitation inéluctable entre Sourds et Entendants demeure implicite dans le dessin qui propose une parodie de communication orale. Chaque document aborde, à sa manière, les thèmes d'une culture dominante s'opposant à une culture dominée, d'un univers sonore et oralisant s'opposant à un univers silencieux et signant. Le traitement par l'absurde - inversion de situations dans le texte, montage fictionnel dans le dessin -, tend à montrer que, les situations de handicap étant réversibles suivant les circonstances, les uns n'ont pas à s'imposer aux autres.

Si le texte met en scène des personnages et des situations proches du réel, le dessin relève de la fiction.

Le rapport au milieu aquatique – communément appelé « monde du silence » par les Entendants - est, dans le texte, favorable aux Sourds qui y évoluent comme « des poissons dans l'eau », et fatal aux Entendants qui y laissent leur vie... Dans le dessin, il est possible de relever une opposition de couleurs que l'on peut traduire par la distinction entre un milieu aquatique, très coloré, et un milieu sonore, sans relief, incolore.

L'interprétation du dessin est ouverte. La scène met en relation deux créatures et deux milieux : l'une, animale, colorée, évolue dans une eau bleue ; l'autre, fictionnelle, diaphane, au corps divisé entre nudité et appareillage, évolue dans un univers incolore, impalpable, voire inexistant. Le poisson projette quelques reflets sur le visage du bébé qui semble fasciné. L'attirance mutuelle entre les deux créatures, l'une prisonnière d'un bocal, l'autre perdue dans

un monde inaccessible, semble témoigner d'un vain désir de communiquer.

3 – Propositions de pistes pédagogiques, et d'exploitation didactique

3.1 Linguistique

Registre de l'humour en français et en LSF

Synesthésie et interprétation des couleurs (vers les poèmes « Rouge » (LSF) de Levent Beskardes, « Voyelles » (français) de Rimbaud)

3.2 Pédagogique

Imaginer les dialogues possibles entre le poisson et le bébé

Chercher des situations comparables à celles proposées dans le texte de Yves Delaporte

3.3 Culturel

3.3.1 Représentations du son chez les Sourds (Chansigne, Mur du Son...) et du silence chez les Entendants

3.3.2 Importance et symbolique des mains chez les Sourds et de la bouche chez les Entendants

3.3.3 Prises de position linguistiques de la société entendante majoritaire suivant les époques

3.1.2. D) Quelques remarques sur les prestations de la session 2011

La moyenne générale de cette épreuve de 7.35/20 comparée à celle de 11.57/20 de l'épreuve n°2 portant sur un document d'actualité et " Agir en fonctionnaire " atteste de sa difficulté et du manque relatif de préparation des candidats que le jury a souvent trouvé méthodologiquement démunis et trop peu réactifs.

L'analyse du document iconographique n'est pas très convaincante. Bien que tenant compte des conseils du dernier rapport, les candidats s'évertuent judicieusement à ne pas le traiter comme une simple illustration du texte. Par contrecoup, certains lui donnent malheureusement une excessive prééminence se détournant ainsi du texte abordé par le petit bout de la lorgnette. Ainsi, le texte de Bielonko (dossier n°2) est abordé par un candidat au travers de la seule citation d'ouverture de Goya ! Cette stratégie d'évitement est condamnable. Il y a deux documents utilisant des moyens d'expression différents. Il faut les analyser avec des instruments adaptés.

Le jury a constaté que devant une photo, un dessin ou une affiche, les candidats n'ont aucune notion de la composition d'une image et qu'ils se laissent submerger ou tétaniser par son caractère synoptique ne sachant par quel bout la prendre. Bien entendu, ils parlent de la nature du document mais bien rares sont ceux qui savent voir les directions et la dynamique qui en font l'originalité. Il n'est qu'à penser au fonctionnement des aiguilles d'une horloge pour se donner quelques rudiments : le centre, le haut, le parcours circulaire de l'œil en passant de droite à gauche et du haut vers le bas (affiche de Guy Bouchauveau). Verticale, médiane ou diagonales sont ignorées tout comme le premier plan, le plan médian et le fond (c'est de cette façon que la photo de l'atelier de sculpture sur bois prise en 1886 met en valeur le geste des élèves en lui donnant le premier plan mais confère aussi une place de choix au professeur, qui bien que discret, au fond, se trouve placé en hauteur sur la médiane verticale de la photo comme il sied au maître dans une idée ici assez compagnonnique de l'apprentissage).

En ce qui concerne l'autre document constitutif du dossier, le document écrit, le jury signale l'approche paraphrastique du texte qui ne parvient pas, même à l'aide du questionnement, à repérer les idées clefs ne serait-ce que d'un quart ou un cinquième du texte. Il y a un réel problème de lecture et d'appropriation du sens d'un texte même chez les candidats entendant dont les capacités de lecture restent insuffisantes alors que leur scolarité devait normalement les amener à plus d'aisance dans cette pratique. Il a même parfois fallu s'assurer du sens littéral par une traduction en langue des signes ! De ce fait, si un plan était annoncé, il ne reposait que sur très peu de références précises au texte. Les recherches de références lors de l'entretien sont laborieuses et demandent parfois des recherches qui font perdre un temps précieux. Or, quand le candidat sort de sa préparation, il devrait avoir une très bonne connaissance des deux documents.

Cela signifie que le temps de la préparation sert, non pas à partir bille en tête sous l'emprise de la peur, dans la rédaction in extenso de son analyse sans se donner le temps de la réflexion préalable mais, au contraire devrait consister avant tout à s'imprégner des deux documents, à établir des points de repère et donc à hiérarchiser les informations en vue, avec un peu de recul, d'établir des passerelles fort utiles pour l'approche didactique.

Cette visée didactique cible nécessairement une classe d'âge. Le jury veut bien comprendre que le candidat n'ait pas une expérience professionnelle mais il lui est difficile de cautionner une indétermination qui conduise à envisager par exemple le traitement du dossier pour toutes les classes de la 6^{ème} à la terminale, ce qui a été fait lors d'une prestation. Le texte de Valade-Gabel n'était pas idéal pour un cours de 6^{ème} comme cela nous l'a été affirmé alors que les histoires drôles d'Yves Delaporte et surtout le dessin d'Arnaud Ballard constituaient un dossier qui se prêtait à une étude en collège. Il convient chaque fois d'envisager les difficultés

et les éléments facilitateurs contenus par chaque dossier pour en tirer un profit linguistique, un profit culturel ou un profit purement éducatif que la nature même de l'épreuve force à définir.

Certains candidats dont les prestations tournent court et durent parfois la moitié du temps dévolu à l'épreuve sont inventifs mais leur manque d'entraînement ne leur permet pas de repérer rapidement les atouts pédagogiques et les obstacles présentés par les documents lors de la préparation. Ils sont donc incapables d'être concrets dans les exercices. Ils se cantonnent à des " J'utiliserais la vidéo " ou " J'utiliserais internet, tout ce qui est utilisable ". Ils n'ont visiblement pas réfléchi à la médiation qu'ils doivent opérer entre l'élève et le texte ou la photo qu'ils abandonnent beaucoup trop vite pour se lancer dans des projets fumeux et passe partout. Le jury constate à cet égard qu'ils n'établissent pas tous de différence entre compétences et activités, termes qu'ils emploient comme des synonymes alors que rappelons-le, les activités qui peuvent se décliner en exercices visent à faire acquérir ou à développer les compétences.

Enfin du point de vue de l'expression, même si les choses se sont améliorées avec la disparition de certaines familiarités, le jury constate des maladresses syntaxiques, un niveau de langue trop relâché (" y a aussi... y a aussi... ") ainsi que parfois, une incapacité à se tenir au français quand il a été choisi comme langue d'expression pour exposer les pistes pédagogiques (retours parasites à la langue des signes). Enfin, il serait souhaitable de signaler par un " pour conclure " ou " en conclusion, je dirais... " que l'exposé touche à sa fin au lieu de laisser le jury le deviner à une expression qui devient embarrassée au bout de quelques secondes d'une attente gênante pour tout le monde.

Jacques Sadry

3.2 Epreuve en LSF à partir d'un document d'actualité

L'épreuve dite d'« actualité » consiste, selon les termes de l'arrêté du 9 juin 2009, en la prise de connaissance par le candidat d'un document d'actualité écrit dont il doit faire un compte-rendu argumenté en langue des signes française. Ce compte-rendu sert de point de départ à l'entretien avec le jury. L'entretien a pour but de vérifier la capacité du candidat à : s'exprimer avec aisance en langue des signes française, réagir avec pertinence aux questions posées et proposer un prolongement de sa réflexion.

La durée de préparation est de 2 heures (incluant la 2ème partie de l'épreuve « Agir en fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable »).

Le candidat lit et étudie le document. Il peut :

- prendre des notes,
- souligner les mots clés,
- découper le texte en fonction des thématiques et des arguments rencontrés,
- dégager une problématique,
- ordonner les arguments liés à la problématique posée,
- organiser sa présentation du document en élaborant un plan,
- se préparer à l'entretien qui suivra son exposé.

Maîtrise de la langue des signes française

Sur le plan linguistique, il est attendu du candidat qu'il s'exprime avec concision, en maintenant un rythme naturel d'expression.

La richesse de vocabulaire du candidat sert ses stratégies d'expression et d'argumentation. Simultanément, il doit savoir manier la syntaxe en l'adaptant au genre discursif. La dynamique d'organisation de son discours signé fait donc également l'objet d'une évaluation.

Quelle que soit la forme de son discours (standard, descriptif, narratif, argumentatif...), le candidat doit montrer sa capacité à s'approprier un style en sélectionnant et en distribuant pertinemment les éléments lexicaux et grammaticaux, qu'ils participent à l'annonce du thème, ou qu'ils servent les commentaires, les détails et les précisions relatifs aux informations nouvelles.

Présentation du document

La durée totale de présentation allouée au candidat est de 40 minutes.

Dans un premier temps, le candidat dispose de 20 minutes pour présenter le document au jury, en langue des signes française. Il en expose les lignes essentielles et les résultats de son analyse.

Cet exercice est destiné à mettre en valeur les connaissances du candidat en matière d'actualité, sa capacité à effectuer une analyse et une synthèse, ainsi que ses compétences en langue des signes : pouvoir résumer et transmettre des informations en s'exprimant avec fluidité, dans une langue claire, en évitant les digressions.

Il est attendu des candidats :

- qu'ils présentent une analyse précise du texte mais en évitant de le paraphraser
- qu'ils identifient les axes porteurs de thématiques autorisant sa mise en perspective.

Entretien avec le jury

Dans un second temps, pendant 20 minutes, le jury pose, au candidat, des questions visant à lui faire préciser et illustrer sa pensée, notamment par des exemples concrets.

Si les questions l'y autorisent, le candidat peut prolonger sa réflexion par l'emploi de traits d'analyse que le temps imparti pour l'exposé ne l'a pas autorisé à exploiter de manière suffisamment approfondie.

Le jury peut aussi, par ses questions, inviter le candidat à orienter sa réflexion dans une ou plusieurs direction(s) qu'il n'avait pas envisagée(s) lors de sa présentation.

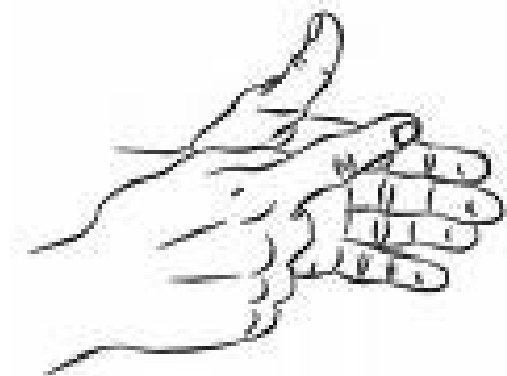
Il est attendu que le candidat soit à même de défendre un point de vue, celui d'autrui ou bien le sien propre en l'argumentant.

Geneviève Le Corre

Documents d'actualité proposés à la session 2011 :

1	<i>Afrique rédaction. Jaimie Lufuta. Samedi 2 octobre 2010. www.afriqueredaction.com</i>
2	<i>Le fabuleux destin d'Arnaud Balard. 20 septembre 2010. Interview. Intermittent'Sign n° 198.</i>
3	<i>De l'information. P. Legouis. 25 mai 2005. http://cis.gouv.fr/spip.php?article 372</i>
4	<i>Témoignages. Patrick Belissen. 4 avril 2005. http://cis.gouv.fr/spip.php?article 228</i>

SUJET 1 : Afrique rédaction



1 Intégrer les sourds à tous les niveaux de la société, de la scolarisation à l'emploi, c'est le
combat des organisations congolaises qui s'occupent des enfants atteints de surdit . Les
sourds constituent une charge pour les membres de la famille et sont souvent comme tous les
autres handicap s livr s   leur propre sort, alors que souvent les probl mes de surdit  et de
5 d ficience auditive peuvent  tre  vit s gr ce   la pr vention, au diagnostic et la prise en
charge pr coce.

La surdit  d signe la perte compl te de la capacit  auditive d'une ou des deux oreilles et la
d ficience auditive sugg re la perte compl te ou partielle de la capacit    entendre. Selon un
rapport de l'OMS, en 2005, quelque 278 millions de personnes souffraient de d ficience
10 auditive mod r e   profonde. 80% d'entre elles vivaient dans des pays   revenu faible ou
interm diaire.

Ce sont souvent les maladies infectieuses de l'enfance qui provoquent une d ficience
auditive comme la m ningite ou les oreillons, mais aussi l'exposition   un bruit excessif, les
blessures de l'oreille, le vieillissement et l'utilisation de certains m dicaments. Mais elle
15 peut aussi  tre due   des probl mes survenus pendant la grossesse ou lors de
l'accouchement. Pour les sp cialistes, il y a deux types de d ficience auditive.
La d ficience auditive de transmission qui est un probl me de l'oreille externe ou moyenne,
curable et la d ficience auditive neurosensorielle qui est un probl me de l'oreille interne, ou
parfois du nerf auditif. Elle n cessite une r ducation.

20 « Les villages Bondeko » comme plusieurs autres centres s'occupent des enfants atteints de
ce handicap   Kinshasa. Selon Paul Ntumba, directeur du «village Bondeko Libanga » situ 
sur l'avenue Kabambare, le plus grand combat, c'est la sensibilisation des parents   la
socialisation de leur enfant. « Une personne sourde doit  tre trait e humainement avec
respect et dignit  et jouir des m mes droits que les autres personnes », a-t-il martel .

25 Dans ce centre, un des 16 construits et organis s par l'Eglise catholique pour l'encadrement
des enfants handicap s, seuls 203 enfants sourds sont scolaris s.

Pour Paul Ntumba, c'est d j  une r ussite m me s'il y a des parents qui, une fois l'enfant
pris en charge dans le centre, ne s'impliquent plus dans l'encadrement de l'enfant.

La m thode inclusive recommand e dans la formation des personnes vivant avec handicap
30 est une utopie pour l'instant, estime-t-il. Cette forme d' ducation constitue une forte charge
 conomique pour la soci t  et la soci t  congolaise n'est pas capable de l'assumer.

Un enfant sourd est g n ralement mal accept  dans la famille et cette situation peut amener
au divorce et la prise en charge de cet enfant devient alors une charge pour la m re sans une
connaissance des raisons ayant provoqu  cette situation. Quant aux adultes atteints de
35 d ficience auditive, ils ont souvent de la peine   trouver un emploi quand il ne s'agit pas
d'un emploi pourvu par le centre. Les personnes atteintes de d ficience auditive sont
fr quemment victimes de stigmatisation sociale.

M me si tous les pays ne comm morent pas la journ e de la surdit  le m me jour, c'est
toujours vers la derni re semaine de septembre que se passent les c r monies et le message
40 que lancent les associations est repris par Paul Ntumba : « Une personne atteinte de surdit 
ou de d ficience auditive est une personne humaine   l'image de Dieu autant que ceux qui
poss dent tous leurs sens. Nous avons le devoir de les aider   s'int grer dans la soci t  en
leur attribuant la valeur et la dignit  humaine comme un membre de la soci t    part enti re
».

Jaimie Lufuta, *Afrique r daction*, www.afriqueredaction.com; samedi 2 octobre 2010

FICHE Sujet 1

« Intégrer les sourds.. » *Afrique Rédaction*, Octobre 2010

Plan/lecture linéaire du texte

Intégration des sourds au Congo : la charge qu'ils représentent pour leurs familles pourrait être évitée « par prévention, diagnostic et prise en charge précoce ».

l 6-26

- définition (médicale) de la surdité
- causes : maladies infectieuses de l'enfance ou expositions diverses
- 2 types de déficience auditive :
 - la déficience auditive de transmission
 - la déficience auditive neurosensorielle
- « les villages Bondeko » -socialisation
 - encadrement des enfants handicapés
 - scolarisation

Une certaine réussite.

l 27-29 : la société congolaise n'est pas capable (économiquement) d'assumer la méthode inclusive

- les sourds : victimes de « stigmatisation sociale » (pour l'emploi notamment)
 - rôle des associations (journée mondiale de la surdité fin septembre) qui rappellent qu'une « personne atteinte de surdité ou de déficience auditive est une personne humaine à l'image de Dieu »
 - appel au respect et à la dignité humaine.

Thèmes/entrées pour échanges avec le candidat (liste indicative, non-exhaustive, non-hiérarchisée)

- problématiques liées à la surdité dans un pays africain (Congo)
- approche médicale de la déficience auditive perçue comme un « handicap »
- l'enfant sourd présenté avant tout comme une charge, tant dans la sphère familiale que dans la sphère sociale. Notion de combat à mener à tous les niveaux pour lutter contre cette situation. Avant de penser à intégrer il faut déjà ne pas exclure.
- solutions apportées par les « villages Bondéko »
- approche religieuse (centres organisés par l'Eglise Catholique et l'39 « à l'image de Dieu »).
- l'idée de communauté linguistique (langue des signes) n'est jamais évoquée.

Au-delà des différences géo culturelles :

- les mêmes questions se posent (au Congo et ailleurs) pour intégration dans la société, recherche d'emploi, scolarisation etc.. qui sont des difficultés universelles
- rôle des associations
- Journée Mondiale de la Surdité

« La prévention, le diagnostic et la prise en charge précoce » l 5 qui constituent une approche médicale, ne sont plus abordés ensuite dans le texte.

La méthode inclusive est «une utopie» l 27 : à commenter (et à contextualiser »)

Les sourds « victimes de stigmatisation sociale » l 35: à commenter. A rapprocher des lignes

21-22.

SUJET 2 : Le fabuleux destin d'Arnaud Balard

- 1 I'S : Bonjour Arnaud Balard. Pouvez-vous vous présenter à nous en quelques mots ?
AB : Bonjour! Je suis artiste plasticien. Changer le regard de l'autre, l'interpeller et susciter sa réflexion est mon leitmotiv. Je suis diplômé des Beaux-Arts en France, et je suis passé par l'école d'art de la Cambre en Belgique.
- 5 I'S : Comment est venu ce choix de métier ? L'accessibilité n'étant pas toujours totale, comment avez-vous pu mener jusqu'au bout votre formation ?
AB : Les formations plastiques et artistiques obligent à un travail de création personnel intense.
Mais cette solitude et ne pas pouvoir partager les impressions, le vécu avec les autres
- 10 étudiants et professeurs, ont été les inconvénients majeurs de ma formation. Aussi, l'absence actuelle de formation chez les jeunes sourds (Histoire des Sourds, réflexions sur l'identité sourde hors et dans la société, héritage culturel, social et linguistique, etc....) provoque l'impossibilité ou les difficultés d'une construction identitaire solide, positive et donc importante dans la voie culturelle et artistique.
- 15 I'S : Vous est-il arrivé de baisser les bras ? Si oui, comment avez-vous réussi à vous relever et avancer ?
AB : Baisser les bras, très souvent ! Mais, je «rebondis» et je sais aussi que d'autres artistes de par le monde, contribuent à cette renaissance de la communauté sourde, et à la faire reconnaître publiquement, et à lutter pour qu'elle ne tombe pas dans l'oubli. Des magazines
- 20 comme le vôtre œuvrent à cette expression sociale, c'est pourquoi je vous remercie d'avoir créé cette rubrique.
I'S : Quelle a été votre plus grande fierté dans vos projets ? Pouvez-vous nous le montrer par des vidéos, photo ou croquis ?
AB : Le plus gros projet, sur lequel je travaille depuis 2 ans, est le mouvement du surdisme.
- 25 Aux USA, il existe un mouvement artistique très fort qui se nomme De'Via. En Europe, nous n'avons pas d'équivalent qui nous regroupe, et nous nomme nous artistes sourds. J'ai donc écrit et publié en 2009 un manifeste que j'ai appelé «le surdisme». Pour découvrir mes photos, mes écrits, mes vidéos, etc..., vous pouvez consulter ma page facebook, sans être inscrits à Facebook !
- 30 <http://www.facebook.com/pages/Le-Surdisme-par-Arnaud-BALARD/345665875444/>
I'S : Que souhaitez-vous faire développer en France ?
AB : Mon objectif est la prise de conscience autour et avec des artistes sourds. Je souhaite surtout que les artistes se nomment, car contrairement à ce qu'on voudrait nous faire croire, la surdité n'est pas un gadget artistique ou social. Je ne suis pas «artiste sourd», je suis
- 35 «Sourd et artiste». La surdité façonne le regard de celui qui la porte en lui.
L'art sourd n'est pas l'expression d'une singularité individuelle, mais bel et bien une ouverture sur une communauté artistique qui partage des valeurs communes. Nous avons une communauté sourde en France, en Europe et dans le monde, qui a une identité forte et une culture propre. Reste-t'il encore à les affirmer et à les revendiquer.
- 40 Le dadaïsme, le cubisme, le pointillisme ou encore d'autres mouvements actuels ont été l'expression de valeurs partagées par un groupe, et qui ont permis à ce groupe de se placer dans l'histoire de l'art.
Les artistes sourds, s'ils n'ont rien pour se nommer dans l'espace public, en sont réduits à être considérés comme des individus isolés qui ne représenteraient qu'eux-mêmes. Or, nous
- 45 avons une expérience partagée, un lien qui nous relie tous, quel que soit notre mode d'expression artistique.
L'existence et la reconnaissance commencent par une condition sine qua non: la nomination. C'est le nom qui inscrit dans l'Histoire qu'elle soit sociale, artistique ou politique.
- I'S : Que conseillez-vous aux Sourds qui souhaitent faire le même métier que vous ?
- 50 AB : Je conseillerai sûrement là encore de se regrouper pour pouvoir partager. Il existe maintenant une école des Beaux-Arts à Marseille qui est accessible aux étudiants sourds. À

part celui d'artiste plasticien, il y a plein de métiers différents après les Beaux-Arts (professeur d'art, directeur artistique, guide, etc...).

<http://www.esbam.fr/>

55 I'S : Quels sont vos projets actuellement ?

AB : Je viens d'être publié dans un journal culturel sourd des USA, «KISS-FIST».

<http://kiss-fist.com/issue/8>

Mon exposition individuelle «Double S.», passée en Juin 2010 à Bruxelles, est enfin disponible en deux vidéos sur la page de la FFSB <http://www.ffsb.be/?q=node/2143>

60 J'exposerai et donnerai une intervention sur le surdisme, auprès du public, à Marseille, lors du festival «Sur le fil» (du 8 au 10 octobre 2010) <http://www.arts-terres.org> et je serai à Paris, en 2011, pour un café philo organisé par l'IVT et axé sur l'art et la surdité.

Au plaisir de vous voir lors de nos prochaines rencontres !

Interview d'Arnaud Balard réalisé par un journaliste du magazine Intermittent'Sign,
Intermittent'Sign n°198, 20 septembre 2010

FICHE Sujet 2

Plan/lecture linéaire du texte

Thème : revendication d'appartenance à un mouvement artistique de sourds

1-4 :

- présentation très brève ; accent mis sur formation professionnelle (« Beaux Arts », « école d'art ») et sur « leitmotiv »

Objectif : « Changer le regard de l'autre, l'interpeller et susciter sa réflexion ».

1-5-29 :

- difficultés de la formation pour les sourds (« accessibilité »)

- combat pour « faire reconnaître la communauté sourde », lui assurer une « expression sociale »

- présentation du mouvement du « surdisme » (regroupement des artistes sourds).

Ecriture d'un « manifeste » en 2009 publié sur Facebook.

1-30-48 : perspectives de développement du « Surdisme »

- souhait que les artistes sourds « se nomment »

Art et surdité :

- la « surdité n'est pas un gadget artistique ou social »

- la « surdité façonne le regard de celui qui la porte en lui »

-les mouvements artistiques (« dadaïsme, cubisme, pointillisme ») et surdisme sont l'expression « de valeurs partagées par un groupe ».

-importance de la « nomination » 1-47

1-49-64

-conseils aux sourds qui souhaiteraient faire le même métier

-projets actuels d'Arnaud Balard

-publication dans un journal culturel sourd des USA

-exposition individuelle en deux vidéos sur site Internet

-nouvelle exposition prévue

-café philo organisé par l'IVT

Thèmes/entrées pour échanges avec le candidat (liste indicative, non-exhaustive, non-hiérarchisée)

Art et surdité

- le « Surdisme » : quels champs d'application de ce terme ? Un mouvement artistique comme les autres ? Uniquement un mouvement artistique ?
- comment se faire connaître, en tant qu'artiste sourd, et quand on est sourd ? Rôle des réseaux sociaux.
- création d'une « communauté artistique » de sourds.
- mouvement international + influence de la culture sourde américaine.
- la position de l'artiste dans la société, et singulièrement, de l'artiste sourd

Ambivalence : on souligne l'existence d'une culture forte et on l'a dit menacée. En rendant cette culture visible cette menace doit disparaître.

Attitude d'Arnaud Balard : résolument optimiste, tournée vers l'avenir.

Commenter le titre : « Le fabuleux destin de.. ». Allusion au film + titre d'une rubrique du journal en ligne.

Faire commenter cette citation : « La surdité façonne le regard de celui qui la porte en lui ».

SUJET 3 : De l'information

Dans un document publié en 1981 par le CTNERHI (centre technique national d'études et de recherches sur les handicaps et les inadaptations) intitulé La surdité dans la vie de tous les jours, Bernard MOTTEZ analysait la situation des sourds face à l'information, qu'il s'agisse de ce qu'on appelle « les nouvelles », générales ou locales, ou de « tout ce qu'il est nécessaire de connaître pour faire face au mieux à toutes les éventualités de la vie de tous les jours ».

Il distinguait trois grands canaux par lesquels passait l'information :

la voie orale : conversations à deux ou à plusieurs auxquelles on participe ou qu'on entend par hasard, cours et exposés, informations diffusées par des haut-parleurs, etc...

la lecture : la presse et les livres, les affiches et affichettes, les tracts de toute nature, les modes d'emploi et notices explicatives,

les médias audiovisuels : la radio et la télévision en tant qu'ils avertissent presque dans le moment de ce qui se passe dans le monde et sont devenus le lieu même où se passe l'événement, mais aussi en tant qu'ils sont un moyen privilégié de diffusion des informations que, « comme il en est de la loi, chacun se doit de connaître » (tarifs postaux, entrée en vigueur des horaires d'été, produit nocif retiré du marché), et observait qu'au mieux, les sourds étaient confrontés, au « je t'expliquerai plus tard » d'un proche entendant

en ce qui concerne la télévision, à leur faible niveau de lecture en ce qui concerne l'ensemble des informations écrites (de nombreux sourds profonds de naissance étant pratiquement illettrés), et à l'émiettement de l'information qu'ils pouvaient obtenir par le canal oral auprès d'entendants complaisants.

Compte tenu de ces observations, il s'étonnait que « le sourd » soit « quand même informé » et qu'il puisse « toutes choses égales, mener à ce point aussi bien sa barque », et expliquait cela par le fait qu' « une grande masse de l'information dont dispose le sourd lui vient en réalité d'autres sourds. »

Bien loin d'adhérer à l'idée reçue d'une communauté des sourds fonctionnant comme un ghetto venant couper les sourds de la société, il constatait qu'il n'avait pas été suffisamment

30 insisté sur le rôle que jouait cette communauté dans la diffusion de l'information.
« C'est auprès d'autres sourds que le sourd va chercher le complément, voire la substance,
d'une information qu'il n'a pu obtenir de l'entendant. Mais il n'y a pas pour lui, dans ses
rapports avec les siens, ces seules informations au devant desquelles il aura dû aller, celles
qu'il aura dû solliciter comme il est habitué à le faire avec les entendants. Il y a celles qui
35 viennent à lui normalement, comme il en est pour nous de la plupart des informations dont
nous nous trouvons disposer. »

Des recherches menées par le bureau de Sociologie appliquée de l'Université de Columbia
avaient montré dès les années 50 qu'à l'intérieur de certains groupes, des personnes dont la
participation à la vie sociale était la plus intense se trouvaient plus exposées que d'autres aux
40 médias et diffusaient dans leurs propres groupes les informations auxquelles elles avaient été
sensibles. Bernard MOTTEZ en tirait alors des conclusions en matière d'orientation d'une
politique d'information active en direction de la communauté des sourds, dans le sens d'une
focalisation de l'effort d'information sur ceux, parmi ses membres influents qui se
trouvaient déjà en position d'exercer un rôle important d'informateur et de conseiller dans
45 tel ou tel domaine.

Mais dans le même temps, le mouvement pour la reconnaissance de la langue des signes et
pour la formation d'un corps d'interprètes professionnels en langue des signes prenait son
essor, et complété dans les années qui suivirent par le développement des Nouvelles
Technologies de l'Information et de la Communication, il allait contribuer à changer la
50 situation des sourds par rapport à la question du droit et de l'autonomie des sourds face à
l'information d'une façon que certains qualifiaient déjà à l'époque de spectaculaire.

En ce qui concerne les N.T.I.C. (Nouvelles Technologies de l'Information et de la
Communication), le Rapport GILLOT (juin 1998) constatait déjà que :

« Le réseau mondial et les techniques associées aux autoroutes de l'information offrent de
réelles possibilités pour les personnes sourdes : courrier électronique, listes de diffusion,
sites dédiés, transmission d'images vidéo en temps réel (avec une ligne à haut débit de type
numéris). »

P. Legouis, 25 mai 2005, <http://cis.gouv.fr/spip.php?article 372>

FICHE Sujet 3

Plan/lecture linéaire du texte

1-5 :

sujet du document : Reprise par P. Legouis des travaux de Bernard Mottez sur la situation des
sourds face à l'information, dans la vie de tous les jours, dans un document publié en 1981.

1- 6-18 :

les 3 canaux de transmission de l'information

- la voie orale
- la lecture
- les médias audiovisuels

Les conclusions : - pour la télévision, commentaire d'un entendant : « je t'expliquerai plus
tard »

- faible niveau de lecture (illettrisme)
- émiettement de l'information obtenue auprès d'entendants complaisants

I 19-31 :

- les sourds sont tout de même informés, par d'autres sourds
- rôle important de la communauté sourde dans la diffusion de l'information
- mais les informations arrivent aussi aux sourds par d'autres sources
- rôle de membres influents de la communauté sourde jouant le « rôle important d'informateur et de conseiller »
- importance des interprètes et de la langue des signes
- et des nouvelles technologies : réseau mondial et techniques associées

Thèmes/entrées pour échanges avec le candidat (liste indicative, non-exhaustive, non-hiérarchisée)

- l'inégalité des sourds dans la réception de l'information par rapport aux entendants : atomisée, différée, nécessitant une médiation.
- les sourds et leur accès à l'information (quotidienne ou autres)
- le rôle des « médiateurs » : les pairs, les membres influents de la communauté.
- le rôle croissant des nouvelles technologies, qui ne sont plus nouvelles en 2011, ce qui invite à envisager 3 contextes : 1970 , 2005 et 2011.

La place des entendants : peu coopératifs

- la langue des signes : intérêt de son développement et de son apprentissage par les entendants
- la nécessité de lutter contre l'illettrisme (le sous titrage n'est pas toujours adapté aux enfants sourds qui ne maîtrisent pas encore la lecture. La maîtrise précoce de la LSF, des programmes TV en LSF pour les jeunes enfants sont à promouvoir)
- les modalités pédagogiques dans les PASS : regroupement des élèves sourds (concept de communauté) enseignement de la LSF, renforcement de l'apprentissage du français
- encourager les élèves entendants à apprendre la LSF
- former les enseignants aux techniques de médiation pédagogique en milieu scolaire

De manière générale : l'inclusion comme moyen de favoriser l'interculturalité et de lutter contre l'isolement (« ghetto » I25).

rôle décisif de l'école

SUJET 4 : **Témoignages**

A ma famille,

- 1 Je suis comme vous : mon corps est régi par les mêmes lois biologiques et ma psyché obéit à un fonctionnement complexe mais identique dans ses axes, dont le principal a pour nom : amour. Entre vous et moi, donc, il n'y a pas de différence dans le fond. La différence porte sur les formes, les manières par lesquelles nous opérons notre rapport au monde. Le même sang intergénérationnel coule dans nos veines et nos tissus sont imprégnés de l'histoire de la famille.
- 5 Mon enfance parmi vous a été heureuse. C'était le règne de l'insouciance, la foi en la vie,

l'émerveillement de l'instant présent, le ravissement des sens, ... Dans mon regard d'alors, l'équation était simple : famille et moi, même monde.

10 Jusqu'au jour où tout a basculé, c'était il y a un peu plus de 30 ans. Finie cette quiétude bénie des dieux. Je suis différent, je suis sourd. Vous êtes entendants. Je suis seul, vous êtes ensemble. C'était l'heure où mes désirs émergeaient à la dure réalité de la vie humaine. Le début d'une longue tragédie dans les affres de la solitude et du grand voyage sur les mers des émotions...

15 Depuis, j'ai fait mon chemin loin de vous avec cette obsession lancinante : qui suis-je ? Vous, vous avez l'assurance du consensus social : vous êtes dans la normalité, dans le commun, dans la même langue... Moi, je suis dans le hors-norme, dans l'incertitude, ..., dans la honte et la culpabilité. Coupable tout simplement d'être différent, coupable d'être une gêne, un fardeau pour les autres. Comme s'il ne suffisait pas d'être sourd, il faut en plus souffrir de la souffrance de l'être !

20 Cette langue du son..., je croyais pouvoir me l'approprier. Que de rêves mes nuits n'étaient peuplées où je me voyais comme vous à parler la langue des humains ? Que d'heures ne me suis-je acharné à prononcer mot après mot, phrase après phrase, à soumettre mon souffle à la complexité de l'articulation ? J'y ai presque perdu le souffle pour avoir trop maltraité mon corps à force de volonté ! Cette obstination n'avait qu'une visée : être digne du commun des mortels, être comme vous, me fondre en votre sein... Rêve impossible : je ne parlerai jamais comme vous. Nouveau heurt de la réalité ! Et coup dur pour mon amour propre, pour mon aspiration à être des vôtres, à être reconnu semblable !

25 Au détour de mon chemin, j'ai redécouvert une langue, la langue du geste. Elle est mienne. Elle n'est pas vôtre, hélas ! Par elle, je me renais à ma dignité d'homme, elle me permet le parler intérieur, m'ouvre les horizons de l'entendement, elle me donne la faculté de jouer avec les mots pour explorer et habiter le monde, et aussi, et c'est le plus important, elle permet la communication. Avec ceux bien sûr qui la parlent... Les sourds, entre eux, sont bien bavards comme en réaction à une sécheresse viscérale de communication avec leur entourage entendant, leurs mains dessinant dans l'air des arabesques sans fin, à qui mieux mieux. La langue du geste n'est pas une sous-langue, une proto-langue, une langue bâtarde, une langue handicapée, une mini-langue, une demi-langue, une langue pauvre, une langue du concret, une langue sans règles, ..., elle est une langue à part entière, pleine, vivante, magnifique, musicale, fantastiquement précise, ..., elle est une langue humaine car elle fait de nous des humains. Pourtant, tout le long de son histoire, cette langue a été stigmatisée, avilie, opprimée, voire écrasée dans une lutte inégale par l'impérialisme du son. Cette tragédie est inscrite en nous telle une plaie immense et profonde...

30 Toujours est-il que par le curieux détour du geste, je me suis né à l'Histoire : J'EXISTE ! Une nouvelle naissance qui d'ailleurs, ne s'est pas faite sans un long accouchement laborieux et douloureux, dans l'épreuve du questionnement incessant entre les valeurs communément admises et celles à explorer. Mes luttes se sont jouées loin de vous passionnément, désespérément et à la folie. Ce qui est dément, c'est de me heurter au mur de l'indifférence, de l'oubli, de la bien-pensance, de l'incompréhension, ..., et du non-amour. Car, on ne peut aimer une personne sourde si on n'aime pas ses mains.

35 Si j'ai pu me relever, avancer malgré l'absurdité qui entache mon chemin, c'est que j'ai été constamment guidé par la sagesse du cœur qui, tel un fil d'Ariane, conduit au sens caché de la vie. Cette sagesse m'est donnée grâce à l'amour immense de ma mère, cette femme si proche... et pourtant si lointaine. Car la langue des signes lui est étrangère...

40 De grâce, lorsque vous pensez à moi, ne pensez pas « handicapé » ou « déficient auditif ». Bannissez ces mots meurtriers de votre vocabulaire. Ils portent en eux la dynamique de l'exclusion et ils sont une offense à ma dignité, à ma volonté de me rehausser dans ma normalité. Pensez « Patrick » tout simplement comme un des vôtres !

FICHE Sujet 4

Plan / Lecture linéaire du texte

1-6 :

comparaison/ similitude (« comme vous », « identique »)
consanguinité (« le même sang », « veines ») : identité biologique
la différence porte sur la forme extérieure (cf « manières »), pas sur le fond, et sur le
«rapport au monde »
affirmation de liens : « histoire de la famille »

l 7-14 : deux paragraphes antithétiques

- le premier : bonheur et valeurs de la famille :
« heureux, insouciance, foi en la vie, émerveillement, ravissement »
Vision enthousiaste ; survalorisation ; paragraphe dithyrambique
Vision idéalisée et paradisiaque de l' «enfance»
- le deuxième : decrescendo
marque la rupture : « jusqu'au jour où tout a basculé » ; « finie cette quiétude
bénie des cieux »
Raccourci sur la « longue tragédie », « affres de la solitude », « dure réalité »
La solitude, la différence ; la rupture entre « vous » et « je »
Epoque de l'émergence des « émotions » et des « désirs »

Les 2 paragraphes : paradis et paradis perdu ; innocence et désillusion.

l 15-20 :

réitère l'opposition, la différence et introduit la culpabilité : « coupable tout simplement
d'être différent ».
Expression douloureuse d'un désenchantement.

l 21-28 :

l'expérience de la « langue du son » ; expérience de la réparation et de son échec : « Rêve
impossible : je ne parlerai jamais comme vous »
Echec : « nouveau heurt de la réalité et coup dur ».

l 29-42

« redécouverte de la langue du geste » : éloge sans réserve, qui repousse, écarte toute
critique : « La langue du geste n'est pas une sous-langue...une langue handicapée, une demi-
langue.. »
Rappel historique : « stigmatisée, avilie, opprimée.. »
Héritage douloureux : « Cette tragédie est inscrite en nous telle une plaie immense et
profonde »

l 43-49 :

exultation : « je suis né à l'Histoire : j'EXISTE ! »
Epreuve du questionnement
Obstacles : « mur de l'indifférence, de l'oubli, incompréhension »
Affirmation de la nécessité absolue de l'amour : « on ne peut aimer une personne sourde si
on n'aime pas ses mains ».

l 50-54 prolonge le thème de l'amour par l'éloge et la reconnaissance de celui de sa

mère : « amour immense de ma mère.. Car la langue des signes lui est étrangère ».

l 55-58 : adresse directe au lecteur, supplique très poignante.
Appel à la tolérance (« dynamique de l'exclusion ») à la reconnaissance de l'individu, en dehors de la référence à la norme.

Thèmes/entrées pour échanges avec le candidat (liste indicative, non-exhaustive, non-hiérarchisée)

Quelques pistes :

- témoignage, expérience vécue de la surdit , de la diff rence, de l'exclusion ;
- exp rience malheureuse de l'oralisme / d couverte  merveill e de « la langue du geste » ;
- expression du besoin d'amour, et de reconnaissance ;
- le langage et la naissance au monde,   soi, aux autres ;
- la diff rence et la normalit  ;
- les oppositions exclusion/inclusion ;
- certaines formulations reprennent les repr sentations st r otyp es que se font les entendants de la langue des signes. Ex : « langue handicap e », « demi langue »
- R flexion sur la langue int rieur qui structure la pens e EX : L29/30 « elle me permet le parler int rieur, m'ouvre les horizons de l'entendement »

- R f rence possible   l'ouvrage de Mottez : Les sourds existent-ils ?

L'Auteur :

- *la position de l'auteur* : -une lettre : qui est le destinataire ? L'autre ? Le lecteur ? Soi-m me ? « A ma famille » ? Lettre ouverte sur un site qui ressemble   un Blog.

- un plaidoyer (pour la Langue du geste, pour l'amour, pour le bonheur d' tre)

-un document authentique qui relate une exp rience v cue
- un document autobiographique
- caract re exceptionnel de ce genre de t moignage qui est n anmoins embl matique de l'exp rience v cue par beaucoup de personnes sourdes.

- *le style de l'auteur* : - passionn ,  motionnel, lyrique, dithyrambique, excessif
- que dit ce style de l'auteur ? Sa souffrance, sa d chirure, son besoin (manque) d'amour ?

- *ses intentions* :  mouvoir, convaincre, attirer l'attention,  tre le porte parole d'une communaut  que l'Histoire n'a pas  pargn e ?

Notons que la signature « Patrick » est incluse dans la lettre. Et que celle-ci se cl t sur le th me de *l'inclusion* (« Pensez « Patrick » tout simplement comme un des v tres »).

3.3 Agir en fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable

Le candidat dispose de dix minutes pour répondre en langue des signes française à une question écrite relative à une situation professionnelle. La description de la situation et les questions sont incluses dans le dossier qui lui a été remis au début du temps de préparation de l'ensemble de l'épreuve (2 heures).

La situation et les questions concernent les connaissances, les capacités et les attitudes définies, pour la compétence «Agir en fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable», dans le point 3 «Les compétences professionnelles des maîtres» de l'annexe de l'arrêté du 19 décembre 2006.

L'exposé par le candidat des éléments de réponse aux questions se poursuit par un entretien avec le jury d'une durée de 10 minutes. L'ensemble (exposé et entretien) de cette seconde partie compte pour 6 points sur les 20 points de l'épreuve 2.

Exigences du jury

Cette épreuve a pour objet l'évaluation d'une compétence, et non la vérification de connaissances réglementaires ou techniques ; on n'attend pas du candidat qu'il fasse étalage d'érudition juridique, mais qu'il se montre capable d'identifier et d'analyser les enjeux sous-jacents à une situation professionnelle afin de proposer des réponses de bon sens, fondées sur une juste appréhension des valeurs de l'Ecole et de la citoyenneté républicaine.

Dans cette perspective, les considérations politiques, de même que les références à toutes formes de morale personnelle sont à exclure, au profit d'une réflexion sur le positionnement professionnel responsable du professeur dans le cadre institutionnel de l'Ecole, au regard d'une éthique humaniste respectueuse des droits et devoirs de tous les membres de la communauté éducative.

A cette fin, le candidat ne se réfugiera pas dans l'expectative et devra à la fois prendre position sur le fond et déterminer une ligne de conduite claire face à la situation qui lui aura été présentée. Le discours dilatoire est à bannir au même titre que l'affirmation péremptoire et sans nuance : la prise de conscience par le candidat de la complexité de la situation qui lui est présentée ne doit pas le paralyser, mais au contraire l'engager dans une action réfléchie et cohérente, conforme aux exigences de sa mission éducative.

Remarques sur la présentation des sujets

Dans leur rédaction, les sujets invitent le candidat à s'impliquer et à s'investir personnellement dans la résolution de la situation professionnelle décrite : « Un de vos élèves sourds pose sa candidature... » ; « Un de vos collègues a un compte sur *Facebook*... » ; « Dans votre cours de LSF, vous avez proposé... »... Il ne s'agit donc pas pour le candidat d'énoncer des principes, mais de se projeter dans la situation et d'indiquer concrètement et précisément les mesures et les comportements qu'il adopterait en de telles circonstances.

La description de la situation est suivie en général de trois ou quatre questions dont le but est de guider le candidat dans son analyse. Le questionnement est ordonné en vue de l'approfondissement progressif de la réflexion : partant de la réaction immédiate du

professeur, il envisage ensuite les enjeux du problème posé. Il est donc vivement conseillé aux candidats de ne répondre à la première question qu'après avoir pris connaissance de l'ensemble du questionnement.

Conseils aux candidats

Compte tenu de la brièveté de l'exposé (dix minutes), il est inutile de revenir longuement sur la description de la situation proposée. Il convient d'entrer dans le vif du sujet en dégagant sans tarder le problème posé, avant d'en traiter les différentes dimensions (institutionnelle, pédagogique, collective, individuelle, citoyenne, réglementaire, législative, etc.). La référence à quelques notions clés peut constituer un point d'appui utile : par exemple le droit à la différence, la non discrimination, l'inclusion sociale, la réussite scolaire, le socle commun, le travail en équipe, le projet d'établissement, le devoir de réserve, la liberté pédagogique, l'autorité du professeur, le respect des personnes et de la vie privée, la démocratie...

Sans négliger les aspects didactiques et pédagogiques que peut revêtir la situation professionnelle proposée au candidat, celui-ci évitera de limiter son action à l'organisation et au choix des modalités de son enseignement. Il lui faudra aussi envisager, de manière complémentaire, la relation entre le professeur et ses élèves dans le cadre élargi de sa mission éducative.

Les candidats les mieux préparés à cette épreuve sont vraisemblablement ceux à qui leur expérience antérieure a permis de se confronter à des questions d'éthique et de responsabilité professionnelles dans le cadre du système éducatif. Mais l'épreuve n'en est pas moins tout à fait accessible à des candidats n'ayant jamais exercé le métier d'enseignant, pour peu qu'ils fassent l'effort intellectuel de se représenter les enjeux de l'éducation dans une société de liberté, d'égalité et de fraternité. Les questions posées par le jury lors de l'entretien de dix minutes qui suit l'exposé doivent être entendues comme des aides et non comme des pièges : le candidat gagnera à en suivre le fil et à se montrer capable d'approfondir son analyse ou, le cas échéant, de réorienter sa pensée, de remettre en question ses choix à la lumière d'une objection et de faire preuve de la disponibilité intellectuelle requise de tout professeur.

Hervé Benoit

Sujets

1

Présentation de la situation

Le conseil pédagogique a décidé de mettre en place des devoirs communs dans toutes les disciplines. Toutes les langues vivantes sont concernées. Cette décision s'inscrit dans le projet d'établissement du collège pour améliorer les résultats scolaires. Le moyen d'atteindre cet objectif est l'harmonisation de l'évaluation. Deux enseignants de LSF, en raison de la spécificité de leur discipline, s'opposent à cette décision : ils n'en voient pas l'intérêt pour leur enseignement et ils estiment que leur liberté pédagogique n'est pas respectée.

Questions

Comment analysez-vous la position de ces deux enseignants ?
Dans quel contexte la liberté pédagogique s'inscrit-elle ?
Comment, vous-même, envisagez-vous le rôle du conseil pédagogique ?

2

Présentation de la situation

Un de vos collègues a un compte personnel sur un réseau social (Facebook, MSN ...). En recherchant ses professeurs sur ce réseau, l'un de vos élèves a trouvé son nom. Il le sollicite par mail pour «devenir son ami» et partager ainsi toutes les informations personnelles publiées, de part et d'autre, sur ce réseau.

Questions

Comment analysez-vous cette situation ?
Quels conseils donneriez-vous à votre collègue ?
De quels moyens pouvez-vous disposer dans le cadre de l'Éducation nationale pour communiquer avec vos élèves via Internet ?

3

Présentation de la situation

Au mois de septembre a lieu l'élection des délégués de classe. Un de vos élèves sourds pose sa candidature comme délégué et vous consulte pour savoir comment il va pouvoir faire pour remplir complètement cette fonction.

Questions

Quelle est votre réaction immédiate ?
A qui pouvez-vous vous adresser dans votre établissement pour permettre à votre élève sourd de remplir sa fonction, s'il est élu ?
Comment faire pour que cette expérience puisse être utile à l'avenir à la communauté éducative de votre établissement ?

4

Présentation de la situation

Dans votre cours de LSF, vous avez proposé un exercice à l'ensemble des élèves. Vous avez filmé chacun d'eux. Ne disposant que d'un ordinateur, vous regroupez les élèves pour visionner leurs vidéos. Un des élèves refuse un travail collectif de correction. Il ne veut pas que les autres élèves voient ses erreurs. Il demande que le professeur cor-

rige individuellement son travail comme cela se fait pour les devoirs écrits dans les autres matières.

Questions

Le refus de cet élève est-il acceptable ?

En fonction de cette situation, quelle réponse immédiate pouvez-vous donner à l'élève et à l'ensemble de votre classe ?

Quelle est, à votre avis, la dimension éducative de cette situation de blocage ?

Quels prolongements envisagez-vous ?

4. Maîtrise de la Langue des Signes Française

Pour les épreuves d'admissibilité et d'admission

Une remarque importante s'impose : il ne suffit pas de s'exprimer en Langue des Signes Française avec aisance. L'enseignant se doit de transmettre un modèle précis et authentique à ses élèves. En la matière il serait bon qu'à l'avenir l'ensemble des candidats puisse faire le point sur leurs compétences lexicales et syntaxiques, afin de remédier à d'éventuelles lacunes: stages de formation, écoute visuelle assidue de supports vidéo graphiques par le biais d'Internet et contacts réguliers avec des locuteurs natifs.

Les principaux problèmes rencontrés sont d'ordre:

- lexical :

On a observé que certains signes standards sont répétés dans une séquence signée courte. L'insuffisance de vocabulaire induit d'inévitables répétitions qui alourdissent l'expression et la rendent plus besogneuse. En effet, il est recommandé que les candidats aient un lexique riche et idiomatique pour nuancer leurs propos et qu'ils fassent preuve de réflexion sur la langue qu'ils ont choisi d'enseigner.

Le jury a également noté des erreurs paramétriques. Une erreur dans le positionnement de la main provoque une modification de sens: [UTILISATION] mis pour [QUALITE] par exemple.

Il est recommandé de ne pas recourir à quelques signes francisés

Certains candidats ne possédaient pas un bagage lexical suffisant en Langue des Signes Française et cela les a empêchés d'approfondir leur pensée, de mettre en valeur leurs connaissances face au jury. Les signes standards élémentaires comme [SOURD-MUET], [ABBE DE L'EPPE] doivent être connus. Les signes standards [LANGAGE] et [LANGUE] doivent être reconnus pour éviter les confusions. Il en est de même pour les signes standards [PENSER] et [PENSEE] ; [AEROPORT] et [AVION].

Deux signes successifs doivent être bien associés. A titre d'exemple, un candidat a signé un nombre suivi du signe standard incorrect [1 HEURE].

- espace de signation :

La spatialisation des entités a été mal organisée.

L'espace de signation a été parfois restreint, ce qui a provoqué la confusion.

- syntaxique:

Enfin, le jury attend d'un candidat un niveau de langue, un registre adapté en situation d'enseignement scolaire. Or, on a pu noter que certains candidats ont exprimé quelques signes argotiques [S'EN FICHER], [S'ASSEOIR SUR LA LOI] ; cela ne peut être accepté pour de futurs enseignants.

Le français signé est à éviter car le candidat n'étant ni pleinement dans une langue ni dans l'autre ses possibilités d'exprimer une pensée complexe sont réduites et sa pensée s'en trouve forcément appauvrie.

Les structures de grande iconicité n'ont pas toujours été utilisées à partir des séquences narratives ou descriptives.

- rythmique :

On a pu remarquer que certains candidats s'expriment dans une Langue des Signes Française saccadée.

L'expression manque de fluidité et est trop lente. Cela provoque une gêne pour apprécier l'ensemble de la production signée.

- morphologique au niveau des mains :

Quelques erreurs de formes de main se sont glissées dans la dactylologie et les signes standards.

- mimique faciale :

Certains candidats ont fait preuve d'une utilisation minimale voire d'une absence d'expression de la mimique faciale, or l'expression du visage est essentielle pour la transmission du message, des sentiments, de la subjectivité en Langue des Signes Française.

En revanche, chez certains candidats, les mimiques faciales ont été excessives au point de caricaturer.

- labialisation :

Une labialisation exagérée accompagnant l'expression signée a entravé la bonne compréhension du message. Néanmoins, les mouvements des lèvres spécifiques illustrant des sentiments, des bruits, etc. sont pertinents.

- regard :

Durant leur discussion, certains candidats ont focalisé le regard sur un seul membre du jury, « effaçant » de ce fait les autres membres du jury.

Les points positifs:

Le jury a été favorablement impressionné par la bonne prestation de plusieurs candidats qui ont manifesté des qualités dans leur expression en Langue des Signes Française. L'on a pu noter :

une expression signée fluide à un rythme soutenu.

une utilisation pertinente et fine de la mimique faciale adaptée à la situation discursive.

une utilisation du regard en structure de grande iconicité pertinente.

une organisation et une utilisation pertinente de l'espace de signation
une bonne maîtrise des expressions idiomatiques et métaphores spécifiques
une bonne utilisation de références anaphoriques
une belle création spontanée de métaphores visuelles

Particularités sur la LSF enregistrée ou LSF-vidéo :

La LSF-vidéo consiste en un enregistrement en LSF sur support numérique, équivalent au « texte » pour le français. Elle est stable et durable. Du point de vue du candidat, comme le texte est détaché de la situation et ne peut être ajusté en cours de production, la LSF-vidéo doit incorporer toutes les informations pertinentes et anticiper toutes les difficultés des destinataires. Du point de vue des membres du jury, ils ont accès à l'enregistrement signé complet : la fin leur est donnée en même temps que le début. Ils peuvent commencer par la fin, lire et relire, ne lire qu'un passage, revenir en arrière, etc. Le candidat doit montrer la production signée sans parasites (retour en arrière, hésitations, regard sur le papier, pauses longues, mauvaise cadrage, etc.). Les membres du jury n'ont pas accès aux phases préparatoires. Lors de l'épreuve d'admissibilité, on constate, chez bon nombre de candidats, des productions en LSF différée comportant ces lacunes et ces ambiguïtés.

Devant la webcam, les candidats doivent élaborer la même production qu'en situation de face à face. C'est pourquoi, les candidats doivent maîtriser la LSF enregistrée avant l'épreuve d'admissibilité.

Conclusion

Pour conclure, le jury rappelle qu'un modèle linguistique correct ne peut s'acquérir que par la fréquentation assidue de personnes sourdes : écoute visuelle et expression signée en situation de face à face en particulier. De plus, pour acquérir les styles variés en Langue des Signes Française, il est conseillé de rencontrer des personnes natives de tout âge; en effet, la Langue des Signes Française des jeunes diffère de celle de leurs aînés.

En complément, le visionnement de LSF-vidéo sur quelques sites dédiés à la communauté sourde ou à la Langue des Signes Française est recommandé.

Magdalena Lacroix

5 Sitographie

- Arrêté du concours [JORF n°0147 du 27 juin 2009 page 10779 - texte n° 57](#) 9 juin 2009
- Tout site proposant un approfondissement de l'apprentissage de la LSF doit être visité assidument.
- Site Ressource LSF CNDP <http://www.ressources-lsf.cndp.fr>

Les candidats doivent être au fait du contenu des programmes culturels des classes de terminales et se familiariser avec les Fiches pédagogiques proposées pour l'accompagnement de ces programmes.

- SITE LSF CRDP Versailles <http://www.capes-lsf.ac-versailles.fr>
- Edubase <http://www.educnet.education.fr/secondaire/edubases>
- Formation pour adultes ou reprise d'Etudes : modules publiés par le CNED (centre national d'enseignement à distance):

-Renforcer ses compétences : niveau entre 3^{ème} et Terminale. Cours d'apprentissage des techniques d'écriture en français.

-Cycle préparatoire au DAEU (diplôme pour accès aux études universitaires) en français.

- [Cours de préparation aux épreuves du CAPES de LSF](#) CNED.